

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

VINGT-QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHEES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 3-7 août 1992)

**COMPTE RENDU DES ACTIVITES CONDUITES EN 1991-92 PAR LA CPS
AU TITRE DE SON PROGRAMME PECHE COTIERE**
(Document présenté par le secrétariat général)

SOMMAIRE	Page
1. INTRODUCTION	2
2. PROJET DE RECHERCHE SUR LES RESSOURCES COTIERES	3
2.1 Contexte général	3
2.2 Activités à l'échelle nationale	3
2.3 Activités à l'échelle régionale	7
2.4 Publications	10
2.5 Activités prévues	10
3. PROJET SUR L'INFORMATION HALIEUTIQUE	11
3.1 Contexte général	11
3.2 Activités à l'échelle nationale	12
3.3 Activités à l'échelle régionale	12
3.4 Activités prévues	13
4. PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE AU DEMI-LARGE	14
4.1 Contexte général	14
4.2 Activités à l'échelle nationale	15
4.3 Activités à l'échelle régionale	18
4.4 Publications	19
4.5 Activités prévues	20
5. PROJET SUR LA MANUTENTION ET LE TRAITEMENT DU POISSON	21
5.1 Contexte général	21
5.2 Activités à l'échelle nationale	22
5.3 Activités à l'échelle régionale	24
5.4 Information/publications	27
5.5 Activités prévues	28
6. PROJET REGIONAL DE FORMATION A LA PECHE	28
6.1 Contexte général	28
6.2 Activités à l'échelle nationale	29
6.3 Activités à l'échelle régionale	30
6.4 Activités prévues	34
7. PROJET OFCF DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE	35
7.1 Contexte général	35
7.2 Activités à l'échelle nationale	35
7.3 Information/publications	36
7.4 Activités prévues	36
8. ACTIVITES INTERESSANT LES PECHEES FINANCEES AU TITRE DU CHAPITRE X DU PROGRAMME DE TRAVAIL	37
9. RESUME	37

1. INTRODUCTION

1. Le présent document fait le point des activités mises en oeuvre par le programme pêche côtière de la Commission du Pacifique Sud entre le 1^{er} juillet 1991 et le 30 juin 1992. Il a pour but de faciliter l'examen du programme de travail sur les pêches lors du compte rendu qui en sera fait.

2. Ce programme a pour objectif de contribuer au développement de la pêche artisanale ou semi-artisanale des pays membres grâce à des programmes mis en oeuvre dans le domaine de la formation théorique et pratique, de la démonstration et de la mise au point d'engins et de techniques de pêche, de l'assistance technique dans différentes activités en aval de la pêche, de la recherche et de la prestation de conseils sur différents aspects de la gestion des ressources halieutiques et de services d'information.

3. La gestion du programme pêche côtière de la CPS relève du directeur du programme pêche côtière, nouveau poste qui a été pourvu pour la première fois à partir de janvier 1992 par Garry Preston, auparavant spécialiste de l'halieutique côtière. M. Preston est lui-même placé sous l'autorité de Julian Dashwood, coordonnateur des programmes halieutiques, qui a également la charge du programme d'évaluation des thonidés et marlins et assure une liaison constante avec les fonctionnaires principaux de la CPS en matière de gestion des programmes halieutiques en général.

4. Le programme pêche côtière de la CPS se compose des huit éléments suivants :

- Projet de recherche sur les ressources côtières
- Projet sur l'information halieutique
- Projet de développement de la pêche au demi-large
- Projet de développement de la pêche au large
- Projet sur la manutention et le traitement du poisson
- Projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches
- Projet régional de formation à la pêche
- Projet OFCF de développement de la pêche

5. Du point de vue administratif, le projet sur l'information halieutique est considéré comme un volet du projet de recherche sur les ressources côtières mais fait l'objet d'une rubrique distincte dans le présent rapport du fait de l'ampleur des activités qui en relèvent. Le projet de développement de la pêche au large est une nouvelle activité relevant du projet de développement de la pêche au demi-large; les deux questions font l'objet d'une même rubrique dans le présent rapport. Ce volet remplace le projet de développement des engins de pêche dont la phase de réalisation est arrivée à terme en décembre 1991. Le projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches est considéré comme une composante du projet sur la manutention et le traitement du poisson, ce qui explique que les deux questions soient traitées dans la même rubrique du présent rapport.

6. Le tableau des effectifs du programme pêche côtière de la CPS se compose des 18 postes suivants :

Directeur du programme pêche côtière	Spécialiste de l'halieutique côtière
Spécialiste du développement de la pêche	Conseiller pour la valorisation
Conseiller en éducation et en formation halieutiques	des produits de la pêche
Chargé de l'information halieutique	Chargé de recherches en halieutique côtière
Chargé(e) de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches	Chargé de mission (dévelop. de la pêche)
Maîtres-pêcheurs (4)	Chargé de mission (formation à la pêche)
	Adjoints administratifs (4)

Deux postes sont actuellement vacants (chargé(e) de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches et un maître-pêcheur). Les contraintes qui pèsent actuellement sur les recettes non statutaires rendent peu probable un recrutement à ces postes dans un proche avenir.

7. Le présent document dresse le bilan des réalisations et activités de chaque élément du programme pêche côtière pour les douze derniers mois et définit brièvement, le cas échéant, les orientations futures et les nouvelles activités prévues. Le compte rendu des suites données par le secrétariat général aux recommandations adoptées par la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches fait l'objet du document WP.1.

2. PROJET DE RECHERCHE SUR LES RESSOURCES COTIERES

2.1 Contexte général

8. Pour la sixième année consécutive, le projet de recherche sur les ressources côtières a poursuivi en 1991-92 son assistance aux activités liées à la recherche halieutique. Ce projet se poursuit grâce à l'aide financière non statutaire du gouvernement britannique, assurée jusqu'en mars 1993.

9. Les activités de ce projet sont conduites par le spécialiste de l'halieutique côtière, le chargé de recherches en halieutique côtière et une adjointe administrative. Au mois d'avril 1992, Garry Preston, appelé à d'autres fonctions au sein des programmes halieutiques, a été remplacé par Timothy Adams attaché auparavant à la direction des pêches de Fidji. Paul Dalzell occupe toujours le poste de chargé de recherche en halieutique côtière, et Kay Legras celui d'adjointe administrative.

10. Le projet de recherche sur les ressources côtières est lié à celui de l'information halieutique, qui fonctionne grâce au seul chargé de l'information halieutique dont le poste est financé par le gouvernement français. On trouvera au chapitre 3 ci-après le compte rendu des activités entreprises à ce titre.

11. Depuis son démarrage, le programme pêche côtière de la CPS a donné lieu à deux ateliers, contribué à la réalisation de trente projets nationaux d'évaluation des ressources, ainsi qu'à de nombreuses actions de moindre envergure, à sept inventaires des ressources à l'échelon régional et à des activités de collecte et de diffusion de l'information à plus long terme. Une quarantaine d'agents des services des pêches des pays océaniques ont pris part aux activités entreprises sur le terrain au titre de ce projet, que ce soit en tant que responsables locaux du projet, de conseillers techniques affectés à l'étranger ou de stagiaires en détachement. Les autres activités de formation du programme pêche côtière ont porté sur un atelier d'évaluation des stocks de trocas en 1991 et à l'accueil des stagiaires dans les services au siège de la CPS à Nouméa.

12. On trouvera ci-dessous l'exposé détaillé des activités entreprises au titre de ce projet entre le 1^{er} juillet 1991 et le 30 juin 1992. Les orientations envisagées et, dans la mesure du possible, les activités prévues y sont également indiquées.

2.2 Activités à l'échelle nationale

13. L'un des principaux objectifs du projet de recherche sur les ressources côtières est d'aider les pays membres de la CPS à planifier, mettre en oeuvre et rendre compte des projets de collecte et d'interprétation des informations nécessaires à une gestion efficace des ressources halieutiques. Six projets de cette nature ont été entrepris au cours de la période envisagée, comme en témoigne le tableau 1 ci-après. Deux missions initialement prévues pour la même période ont dû être ajournées pour des raisons indépendantes de la volonté des responsables du projet.

Tableau 1. Activités conduites sur le terrain au titre du projet de recherche sur les ressources côtières entre juillet 1991 et juin 1992.

Pays Dates Chercheur/expert-conseil	Objectifs principaux	Activités mises en oeuvre
Palau Juillet 1991 Robert Johannes, Expert-conseil	Etude comparative des modifications intervenues dans la pêche côtière à Palau et détermination des besoins en matière de gestion des ressources marines.	Observations sur les zones/périmètres de pêche et recueil des observations empiriques des pêcheurs sur les changements intervenus dans la pêche au cours des 10-15 dernières années. Conseils aux autorités juridiques et les services chargés des ressources marines locales en matière de gestion de la pêche.
Etats fédérés de Micronésie Août-septembre 1991 Paul Dalzell	Analyse des données de prises et de fréquences de taille recueillies dans le cadre de l'enquête MMA/OFCE sur les ressources démersales des côtes et des monts sous-marins des îles périphériques de Chuuk.	Séjour de deux semaines pour l'achèvement des analyses et la rédaction du rapport en collaboration avec un biologiste et un assistant du MMA.
Palau Septembre 1991 Paul Dalzell	Analyse des données de fréquences de taille et de prises recueillies par les flottilles opérant sur la barrière de corail de Palau.	Séjour de deux semaines à Palau pour l'analyse des données et la rédaction d'un rapport préliminaire en collaboration avec un biologiste du MRD.
Iles Marshall Avril 1992 Julian Dashwood	Suivi de l'assistance technique pour la mise en place d'un projet de perliculture.	Séjour d'une semaine sur l'atoll de Namorik pour y recueillir des juvéniles d'huîtres perlières sur les collecteurs de naissains installés lors du séjour précédent.
Papouasie-Nouvelle-Guinée Avril 1992 Paul Dalzell	Encadrement du personnel de la direction de la pêche et des ressources marines de Papouasie-Nouvelle-Guinée en matière d'analyse des données et de rédaction de rapports sur les travaux de recherche passés et en cours.	Séjour dans les laboratoires de pêche de Wewak et de Kavieng pour y encadrer le personnel local en matière d'interprétation de données, de planification et de rédaction de rapports.
Kiribati Mai-juin 1992 Garry Preston	Assistance technique auprès de la direction des pêches de Kiribati pour la réalisation d'une enquête sur les ressources perlicoles des Iles Gilbert.	Visite sur le terrain dans les atolls de Butaritari et d'Abaiang pour y évaluer les stocks d'huîtres perlières. Mouillage de collecteurs de naissains pour le lancement d'une étude sur la fixation des naissains.
Iles Salomon Juin-juillet 1992 Timothy Adams	Assistance technique auprès de la direction des pêches des Iles Salomon pour la réalisation d'une enquête sur les ressources de mollusques commercialisables de la province occidentale.	Visite sur le terrain dans la province occidentale pour y réaliser une évaluation des stocks exploitables de mollusques et suggérer des méthodes de gestion de ces ressources aux autorités administratives provinciales.

2.2.1 Palau : Elaboration d'un plan de gestion des ressources côtières

14. Les informations sur la production de Palau en matière de pêche côtière sont pratiquement inexistantes. Il n'existe pas non plus de données statistiques fiables sur les quantités débarquées ni sur les prises par unité d'effort susceptibles de servir à une évaluation de l'évolution des stocks. Aux fins de l'élaboration d'un plan de gestion de la pêche côtière, la direction nationale des ressources marines de Palau souhaitait pourtant évaluer les changements intervenus au cours des 15 dernières années dans le secteur de la pêche côtière afin de mettre en relief les zones nécessitant une attention et une gestion particulières.

15. Suite à une demande officielle présentée à la Commission, le D^r Robert Johannes, de la Australian Commonwealth and Scientific Organisation, a été recruté pour effectuer une mission d'expertise dans ce sens à Palau. Il s'est entretenu avec un grand nombre de pêcheurs locaux pour recueillir leur point de vue sur l'état actuel de l'exploitation et de la gestion des ressources halieutiques de ce pays et, à partir des informations recueillies, il a formulé des recommandations en vue d'une gestion future davantage orientée sur la législation et la vulgarisation, démarche dont le relais a depuis lors été pris par la direction des ressources marines de Palau.

16. La mission du D^r Johannes a été financée à partir de ressources allouées à la CPS par le PNUD.

2.2.2 Etats fédérés de Micronésie : Analyse des données recueillies dans le cadre de l'enquête sur les ressources démersales

17. La Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche (OFCF) a réalisé une enquête sur les zones périphériques et les monts sous-marins de l'Etat de Chuuk, dans les Etats fédérés de Micronésie, entre novembre 1989 et février 1991, cela à la demande de l'administration micronésienne des affaires maritimes (Micronesian Maritime Authority). Le projet de recherche sur les ressources côtières a été sollicité par cette administration pour apporter une assistance technique dans l'interprétation et la synthèse des données générées par cette enquête.

18. Un examen préliminaire des données recueillies a été réalisé par Paul Dalzell, chargé de recherche en halieutique côtière, lors d'un premier séjour effectué à Ponape en 1990. M. Dalzell a ensuite procédé, en collaboration avec un biologiste de la MMA, à l'analyse exhaustive des données lors d'une seconde visite effectuée en 1991. Un rapport a été présenté au gouvernement des Etats fédérés de Micronésie sur les ressources démersales des tombants récifaux de Chuuk et sur les perspectives d'avenir du secteur.

2.2.3 Palau : Analyse des données de prises et de fréquences de taille recueillies par les flottilles de la barrière de corail

19. Une évaluation des données nécessaires à la gestion des ressources côtières de Palau a été effectuée en 1989 par Garry Preston, alors spécialiste de l'halieutique côtière. Au nombre des recommandations formulées, il a été demandé à la direction des ressources marines de Palau de procéder régulièrement à la collecte des données de fréquences de taille sur les prises débarquées par les flottilles commerciales. Suite à la collecte de ces données sur une année, l'assistance technique du projet de recherche sur les ressources côtières a été sollicitée pour en effectuer l'interprétation et l'analyse. Paul Dalzell, chargé de recherches en halieutique côtière, a passé deux semaines à Palau au mois de septembre 1991 pour réaliser ce travail en collaboration avec le biologiste de la direction des ressources marines.

20. L'objectif initial de ce séjour a été étendu à l'interprétation des anciennes données de fréquences de taille et des registres des prises des flottilles commerciales, et à l'estimation des rendements sur le récif et le lagon de Palau. Un rapport a été soumis au gouvernement de Palau comportant des recommandations sur les besoins à venir en matière de collecte de données, la réglementation de la taille des mailles des filets et les restrictions sur la pêche de certaines espèces.

2.2.4 Iles Marshall : Développement du projet pilote de perliculture de l'atoll de Namorik

21. Julian Dashwood, alors expert-conseil pour le projet de recherche sur les ressources côtières, s'est rendu sur l'atoll de Namorik en novembre et décembre 1990 pour encadrer la mise en place du projet pilote de perliculture. Après avoir répertorié les stocks naturels d'huîtres perlières, il a supervisé le mouillage de collecteurs de naissains dans le lagon. Informé par le service des ressources marines des Iles Marshall que des naissains d'huîtres perlières avaient été observés sur les collecteurs, M. Dashwood, devenu entre temps coordonnateur des programmes halieutiques de la CPS, s'est une nouvelle fois rendu sur l'atoll au mois d'avril 1992 pour y apporter un complément d'assistance technique.

22. Les naissains d'huîtres perlières ont été recueillis sur les collecteurs mouillés 16 mois auparavant. Ce retard est imputable à l'incapacité des agents employés sur place à opérer la distinction entre les juvéniles d'huîtres perlières et ceux d'autres espèces de mollusques. Ils ont été conseillés sur la manière d'identifier les juvéniles d'huîtres perlières, et renseignés sur d'autres aspects de l'élevage des huîtres perlières. En fonction de leur taille, les juvéniles ont été directement accrochées à des palangres immergées par un trou percé dans leur coquille ou installés dans des casiers.

23. Il a été clairement établi que le responsable du projet à Namorik avait besoin d'une formation pratique à la gestion de fermes perlicoles. Des dispositions sont prises afin de permettre à celui-ci d'effectuer deux à trois semaines de stage dans une ferme perlicole de Manihiki, aux Iles Cook.

2.2.5 Papouasie-Nouvelle-Guinée : Analyse des données halieutiques et préparation de rapports

24. Le projet de recherche sur les ressources côtières poursuit son programme d'assistance à la direction des pêches et des ressources marines de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour l'élaboration de rapports techniques par les biologistes du service. La mission effectuée au laboratoire des pêches de Kavieng en 1990 a permis l'achèvement de cinq rapports techniques. Au cours du même séjour, une mission de suivi a été programmée au laboratoire des pêches de Wewak, afin d'apporter un encadrement de même nature au personnel qui y est en poste.

25. La mission en question a eu lieu en avril 1992 et a permis au chargé de recherche en halieutique côtière d'achever la rédaction de trois rapports techniques en collaboration avec le biologiste en poste à Wewak. Une autre mission a été effectuée à Kavieng pour encadrer l'élaboration du rapport annuel de la division recherches et enquêtes, ainsi que pour parachever l'élaboration du rapport de l'enquête sur les ressources halieutiques dans la province de Manus. Une autre mission est prévue pour aider le biologiste-halieute en poste à Daru à achever la rédaction de rapports découlant des travaux de recherche effectués dans la province occidentale.

2.2.6 Kiribati : Enquête sur les ressources en huîtres perlières des atolls d'Abaiang et de Butaritari

26. Les autorités de Kiribati accordent une haute priorité à la réalisation d'une enquête de faisabilité sur la mise en place de fermes perlicoles sur les atolls du pays qui se prêtent à cette activité. Un programme d'évaluation des stocks d'huîtres perlières est en cours sur des zones sélectionnées du lagon, ce qui constitue la première étape vers la réalisation de cet objectif. Dans ce cadre, le projet de recherche sur les ressources côtières a apporté son concours à la réalisation en 1989 d'une enquête sur les huîtres perlières à Kiritimati (Ile Christmas).

27. Aux mois d'avril et de mai 1992, un encadrement technique a été fourni pour l'évaluation d'un stock d'huîtres perlières sur les atolls d'Abaiang et de Butaritari ainsi que sur l'archipel des Iles Gilbert. Garry Preston, alors spécialiste de l'halieutique côtière, a passé cinq semaines à Kiribati où il a participé à des enquêtes sur le terrain et au mouillage de collecteurs de naissains afin de permettre au personnel de la direction des pêches de suivre la fixation des naissains au cours de l'année suivante. Au terme de ces travaux sur le terrain, on a élaboré un rapport de mission, un énoncé des orientations à prendre en matière de surveillance et des recommandations pour la mise en place d'une industrie perlicole.

2.2.7 Iles Salomon : Enquête sur les stocks d'invertébrés de la province occidentale

28. L'administration provinciale est chargée de développer et de gérer les ressources marines de la province occidentale des Iles Salomon. Le service juridique de la province a pris des contacts préliminaires avec le projet de recherche sur les ressources côtières, suite à de nombreuses demandes d'octroi de licences d'exploitation des ressources côtières formulées par les milieux d'affaires étrangers, et concernant en particulier le troca et la bêche-de-mer. La Commission a été sollicitée pour apporter son assistance technique à l'administration provinciale pour la procédure d'octroi des licences d'exploitation et la réglementation envisageable ou d'autres aspects de la gestion de ce type d'activité.

29. Après d'importants travaux de recherche documentaire et en concertation avec les autorités provinciales et nationales, un programme d'enquêtes sur le terrain a été lancé afin de recueillir des informations actualisées sur la répartition et l'abondance des ressources clés dans la zone. L'enquête sur le terrain était en cours au moment de la mise sous presse du présent document. Après sa conclusion, un rapport sera présenté aux autorités compétentes des Iles Salomon. Une assistance sera également fournie aux autorités provinciales pour l'élaboration d'une brochure d'informations sur les ressources marines destinée aux milieux d'affaires étrangers et utilisable lors des séances de vulgarisation qui auront lieu dans les villages du littoral.

2.3 Activités à l'échelle régionale

2.3.1 Projet CPS/PRODA de réensemencement des récifs

30. Dans ce domaine, les activités de terrain se sont limitées à la surveillance des résultats du lâcher de juvéniles de trocas effectué lors des journées d'étude sur l'évaluation, la mise en valeur et la gestion de la ressource en trocas, organisées à Vanuatu en mai-juin 1991. Garry Preston s'est rendu à deux reprises à Vanuatu l'année dernière pour y effectuer, avec le personnel de la direction des pêches, un réexamen du site de lâchers et mesurer tous les trocas marqués récupérés. Des enquêtes complémentaires ont été effectuées à intervalles réguliers par la direction des pêches et une enquête finale doit avoir lieu en juillet 1992. Les données collectées feront ensuite l'objet d'une analyse des fréquences de longueur et d'une étude de capture-recapture qui permettront d'obtenir une estimation des taux de croissance et de survie des individus lâchés. Suite à l'analyse de ces données, une décision sera prise sur l'éventuelle poursuite de l'expérience de lâchers.

31. Le contact a été maintenu avec le PRODA (programme régional océanien de développement de l'aquaculture), sans toutefois donner lieu à de nouvelles actions sur le terrain. Cette situation est partiellement due au lourd programme d'activités du projet de recherche sur les ressources côtières, et en partie aux incertitudes qui ont entouré le maintien du financement du PRODA. Ce dernier aspect semblant résolu, la Commission s'attend à un regain d'activités conjointes dans le domaine des techniques d'amélioration des ressources au moyen de lâchers de juvéniles.

2.3.2 *Analyse des données CPS sur la pêche au fond*

32. Le rapport final de ce projet a été remis au service des publications de la CPS et devrait être imprimé et diffusé sous peu. Ce document comporte une analyse détaillée des données sur la pêche au fond collectées par les maîtres-pêcheurs de la CPS entre 1975 et 1988, ainsi qu'un résumé des conclusions de toutes les missions de pêche au fond réalisées par les agents de la CPS dans les pays membres au cours de la même période. Ce volet du programme d'activité est à présent clos.

2.3.3 *Travaux de recherches sur la ciguatera*

33. Avec l'aval de la vingt-deuxième conférence technique régionale sur les pêches, le projet de recherches sur les ressources côtières, en collaboration avec les services de santé publique de la CPS, a constitué une base régionale de données sur la ciguatera et les formes connexes d'ichtyosarcotoxisme. Contrairement aux travaux précédemment entrepris par la CPS en la matière, il s'agit cette fois de réunir des données permettant de déterminer les causes spécifiques de cette forme d'intoxication, et notamment la nature des produits ingérés, leur mode de préparation et les perturbations intervenues dans le milieu récifal. Une centaine de déclarations de cas d'intoxication a été répertoriée sur l'ensemble des pays membres de la CPS en 1991-92, ce qui porte le chiffre total de cas déclarés à plus de 250, sur six pays de la région. La compilation des déclarations de cas doit se poursuivre en mettant davantage l'accent sur une plus vaste campagne de promotion de la base de données, en dehors des publications des programmes halieutiques. Au fur et à mesure qu'elle s'enrichit, cette base de données devrait permettre de mieux comprendre les tendances régissant le déclenchement de la ciguatera dans la région.

34. Le quatrième Congrès international sur la ciguatera s'est tenu au mois de mai 1992 à Papeete, et a permis à des chercheurs de différents horizons scientifiques, notamment des cliniciens et des halieutes, de confronter leurs points de vue sur l'évolution de la recherche sur la ciguatera. Le chargé de recherche en halieutique côtière de la CPS, M. Paul Dalzell, a participé au comité d'organisation du Congrès et a présenté une communication sur les incidences de la ciguatera sur le développement de la pêche dans le Pacifique Sud. Répondant à une demande officielle des gouvernements des Etats fédérés de Micronésie et des Iles Salomon, la Commission, par le biais du projet de recherche sur les ressources côtières, a également contribué au financement de la participation des délégués de ces pays à la réunion. Les deux délégués en question ont présenté une communication sur les problèmes liés à la ciguatera dans leurs pays respectifs.

2.3.4 *Applications de la télédétection à l'évaluation des ressources halieutiques côtières*

35. Depuis quelques années, l'utilisation des techniques de télédétection et de traitement numérique des images aux fins d'évaluation des ressources marines suscite un intérêt grandissant, en particulier pour les ressources côtières des zones récifales et des lagons de faible profondeur. La télédétection, notamment l'imagerie satellitaire et la photographie aérienne, permettent de recueillir des données qu'il serait autrement impossible d'obtenir. L'analyse des images permet d'utiliser des données obtenues à distance pour procéder à une évaluation rapide de l'étendue des différents types d'habitat marin. Ces informations sont essentielles pour l'estimation des stocks permanents, à partir des études sur l'abondance des stocks, et peuvent également être utilisées à d'autres fins.

36. Le projet de recherche sur les ressources côtières fait de plus en plus appel à ces techniques. La photographie aérienne est utilisée dans toute la mesure du possible pour les campagnes d'évaluation. On s'est également servi des techniques d'imagerie satellitaire pour deux projets nationaux (étude de Palmerston, campagne d'évaluation de la ressource en bèches-de-mer aux Tonga). Elles seront d'ailleurs très largement utilisées lors de la mise en oeuvre prochaine de projets à Palau et aux Iles Cook. L'une des recommandations adoptées lors des journées d'étude sur l'évaluation, la mise en valeur et la gestion de la ressource en trocas organisées à Vanuatu en mai-juin 1991, visait à ce que la Commission du Pacifique Sud aide les pays insulaires océaniques à appliquer les techniques de télédétection et de traitement de l'image aux travaux d'évaluation du troca et d'autres ressources marines, notamment les invertébrés benthiques. La vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches de la CPS, tenue en août 1991, préconisait que la Commission donne suite à la proposition de la Polynésie française visant à adapter l'utilisation du système SIGMA POE RAVA (pour l'évaluation et la gestion des ressources des lagons) à d'autres pays insulaires océaniques.

37. Le spécialiste de l'halieutique côtière, Garry Preston, a consacré beaucoup de temps en 1990-91 à la mise au point d'une proposition visant à l'installation d'une station de traitement de l'image à la CPS et à l'amélioration du traitement de l'information par le biais d'un système d'information géographique afin de conférer à la CPS, le cas échéant, le rôle de coordonnateur régional des projets entrepris dans ce domaine. Cette proposition a reçu l'aval de la seizième réunion du Comité des représentants des gouvernements et administrations de la CPS tenue en mai 1992. Le CRGA a chargé la Commission de procéder à la mise en place d'une station de traitement de l'image dont l'objectif primordial portera sur les ressources côtières pendant la première année de fonctionnement. A terme, cette station est appelée à évoluer et à étendre ses services à d'autres domaines d'intervention de la Commission pour devenir un service d'assistance technique en matière de télédétection et de systèmes d'information géographique répondant aux besoins de la région.

38. Pour donner suite à cette recommandation, la Commission achève en ce moment la mise au point des modalités de financement de l'installation d'une petite station de traitement de l'image (un ordinateur et un logiciel) pour appuyer les travaux d'évaluation des ressources marines entrepris par la CPS et les pays membres à l'échelle nationale, et permettre la prestation de services de base en matière de traitement de l'image et de formation. La mise en place de cette station absorbera une part importante du temps de travail du personnel du projet de recherche sur les ressources côtières.

2.3.5 Activités diverses

39. Le personnel du projet de recherche sur les ressources côtières a été associé à des manifestations régionales relevant d'autres organisations. Garry Preston, alors spécialiste de l'halieutique côtière, a par exemple été invité à prendre part à l'évaluation à mi-parcours d'un projet régional intitulé "mise au point d'une méthode visuelle de recensement subaquatique pour l'évaluation des stocks de poissons de récifs en eau peu profonde du Pacifique Sud". Il a également été chargé par la CPS de contribuer à un avant-projet régional de l'ACIAR visant à promouvoir le développement de la perliculture en Océanie. Le financement de ce projet doit être étudié par l'ACIAR vers la fin de l'année 1992. Enfin, Garry Preston a participé aux "journées d'étude sur les systèmes de gestion des ressources du récif corallien" organisées sous l'égide de l'AIDAB/ICLARM, qui avaient pour objet de fixer des orientations à l'ICLARM et aux instituts australiens de recherche sur les ressources marines en matière de planification des recherches sur le récif corallien.

2.4 Publications

40. En règle générale, les projets de rapport portant sur les activités mises en oeuvre localement sont envoyés au service des pêches et autres organismes compétents des pays concernés dans les deux mois suivant la fin des travaux sur le terrain. (Des exemplaires des rapports non confidentiels préparés au titre du projet de recherche sur les ressources côtières sont disponibles auprès du secrétariat général de la CPS.) Dans la plupart des cas, ces rapports sont publiés dans la série de documents techniques du projet de recherche sur les ressources côtières ou sous d'autres formes.

41. Une nouvelle série de documents techniques vient d'être lancée dans laquelle pourront paraître de manière ponctuelle les rapports des services des pêches des pays de la région. Il s'agira de rassembler, en un seul volume hors-série, 6 à 10 rapports techniques qui viendront entrecouper la publication des documents techniques du projet de recherche sur les ressources côtières.

42. Le premier numéro, dans lequel figurent essentiellement des exposés extraits du colloque de 1988 sur les ressources halieutiques côtières du Pacifique, a été transmis au service des publications de la CPS et devrait être prêt pour diffusion durant la présente conférence. Le second numéro, essentiellement composé d'articles présentés par les halieutes de la région, est en cours d'élaboration.

43. On prévoit que cette série sera de plus en plus fréquemment alimentée par les contributions des halieutes de la région. Ils seront encouragés en ce sens, que ce soit par correspondance ou lors de déplacements, par les agents du projet de recherche sur les ressources côtières de la CPS qui pourront, le cas échéant, fournir à l'échelle locale l'aide et les conseils nécessaires à la rédaction de documents.

2.5 Activités prévues

44. Deux actions seront entreprises au cours du second semestre 1992, à savoir :

La mise en place d'un programme de collecte de données et de surveillance de la pêche côtière à Nauru

45. Le Department of Island Development and Industry a demandé l'assistance des programmes halieutiques de la CPS pour la mise en place d'un système de surveillance destiné à enregistrer les données de prises des espèces côtières pêchées dans la zone récifale et dans les eaux contiguës, ainsi qu'autour des DCP mouillés grâce au concours du projet de développement de la pêche au demi-large. On s'attend à ce que l'expérimentation des procédés d'enregistrement des prises effectuées autour des DCP récemment mouillés à Nauru s'étende à d'autres pays insulaires océaniques afin de déterminer l'incidence des DCP sur la pêche côtière.

Une étude de la pêche du troca à Aitutaki (Iles Cook)

46. Proposée lors des journées d'étude sur l'évaluation, la mise en valeur et la gestion de la ressource en trocas organisées à Vanuatu en mai-juin 1991, la réalisation de cette action a reçu l'aval de la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches, tenue en août 1991. L'étude détaillée sera réalisée parallèlement à la prochaine campagne de pêche du troca qui sera effectuée sur l'île, ce qui devrait fournir des informations pour la gestion des ressources en trocas applicables à tous les pays de la région. L'étude sera réalisée par une équipe de huit scientifiques dont quatre seront choisis dans les pays insulaires océaniques en dehors des Iles Cook. Les chercheurs séjourneront à Aitutaki pendant un mois environ pour y réaliser ce travail en collaboration avec le personnel du ministère des ressources marines des Iles Cook et de la CPS. Le coût de cette étude est pris en charge par le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR).

47. A en juger par les demandes informelles et le dialogue qui se poursuit avec les pays membres, les activités à entreprendre l'année prochaine au titre du projet de recherche sur les ressources côtières porteront probablement sur les aspects suivants :

- travaux de recherche sur le troca, la bêche-de-mer et l'huître perlière;
- poursuite du développement des applications de la télédétection et des systèmes d'information géographique à l'évaluation des recherches marines;
- soutien à l'élaboration de documents techniques;
- soutien au renforcement des systèmes de surveillance des prises et de collecte de données sur la pêche à l'échelle nationale.

48. On continuera à favoriser les initiatives régionales répondant aux besoins des pays membres de la CPS tout en donnant suite aux demandes d'intervention présentées par les différents pays.

49. Le cycle de financement du projet de recherche sur les ressources côtières arrive à terme en mars 1993. La poursuite des activités relevant de ce projet exige la mobilisation de financements complémentaires au-delà de cette date. Pour permettre une évaluation exacte des besoins à venir dans ce domaine et la manière dont la CPS devrait les satisfaire, un bilan des réalisations du projet sera commandité et réalisé dans le courant du second semestre 1992. Dans le cadre de ce bilan, tous les pays membres de la CPS seront invités à donner leur point de vue sur l'avenir du projet et sur les liens à nouer entre celui-ci et les travaux de recherche effectués par d'autres organisations compétentes dans la région.

3. PROJET SUR L'INFORMATION HALIEUTIQUE

3.1 Contexte général

50. Le projet sur l'information halieutique de la CPS est financé par le gouvernement de la France; il a été lancé en avril 1989 avec le recrutement de M. Jean-Paul Gaudechoux, chargé de l'information halieutique qui a pour tâche de diffuser l'information, tant de façon systématique qu'à la demande, afin de venir en aide aux chargés de recherche halieutique, responsables du développement, vulgarisateurs, planificateurs, gestionnaires et toute personne contribuant au développement et à la gestion de la pêche aux plans national, régional et international. Nombre de ces personnes travaillent dans des zones isolées, sans grands moyens de communication, et n'ont pas accès aux conseils et à l'information nécessaires aux aspects techniques de leur travail. La CPS a mis sur pied ce projet dans le but de mieux traiter et diffuser l'information. Il est étroitement lié au projet de recherche sur les ressources côtières et relève au plan technique du spécialiste de l'halieutique côtière.

51. C'est, entre autres, par le biais du projet sur l'information halieutique que la CPS participe au système inter-agences d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP), créé au même moment.

3.2 Activités à l'échelle nationale

3.2.1 Stages de formation en détachement

52. A la demande des autorités fidjiennes, Hamidan Bibi, assistante-halieute à la direction des pêches de Fidji, a été détachée pour un stage de sept semaines auprès du projet sur l'information halieutique en 1992. Elle a été associée à toutes les étapes de l'élaboration et de la production de la Lettre d'information sur les pêches de la CPS (numéro de juin 1992) et à l'élaboration du premier bulletin d'information sur le troca. Elle a réalisé des travaux de recherche documentaire, de rédaction, de mise en page, et étudié les aspects techniques de la production et de la diffusion. En outre, Mlle Bibi a passé de courts moments à la librairie, au service de l'enregistrement et au département des publications pour se familiariser avec tous les travaux de recherche et de production d'un bulletin d'information.

3.3 Activités à l'échelle régionale

3.3.1 Réseau de spécialistes

53. La création de réseaux de spécialistes de questions revêtant un intérêt particulier pour les halieutes de la région constitue une étape majeure. Ces réseaux ont été mis sur pied pour répondre aux préoccupations exprimées lors du colloque sur les ressources halieutiques côtières organisé par la CPS en mars 1988 et dont les participants avaient déploré l'absence de mécanismes susceptibles de favoriser les contacts et les échanges d'information entre les halieutes de la région. Pour lancer ces réseaux, on a diffusé un questionnaire auprès des services des pêches afin de déterminer les secteurs suscitant le plus d'intérêt dans la région. Plus de 350 réponses ont été reçues à ce jour, dont 80% en provenance de la zone d'action de la CPS et d'autres continuent d'arriver.

54. L'objectif de ces réseaux de spécialistes est de permettre l'échange d'informations et la communication entre halieutes travaillant dans le même domaine ou partageant les mêmes intérêts. Au titre du soutien qu'elle apporte à chacun de ces réseaux, la CPS prend en charge la diffusion de la documentation des données techniques et de la correspondance intéressant les spécialistes d'un même réseau par le biais d'un bulletin d'information destiné à chaque réseau, publié à intervalles réguliers (tous les 6 mois en moyenne) et dans lequel figurent des informations techniques présentées sous forme de résumés clairs, de listes bibliographiques et les coordonnées des membres d'autres réseaux. Ces derniers sont pour leur part vivement encouragés à fournir des informations relatives à leurs travaux et des exemplaires de documents techniques ou de références utiles pour qu'ils soient mis à la disposition des autres spécialistes du réseau.

55. Cinq réseaux de spécialistes ont déjà été constitués (bêche-de-mer, huître perlière, ciguatera, troca et régimes fonciers coutumiers applicable à la mer). Quatre bulletins d'information ont été publiés sur la bêche-de-mer, quatre sur l'huître perlière, deux sur la ciguatera, un sur le troca et un sur les régimes fonciers applicables à la mer, les méthodes de gestion et les connaissances traditionnels.

56. L'une des principales caractéristiques de ces réseaux réside dans le fait que, pour chacun d'entre eux, un expert indépendant joue le rôle de coordonnateur technique ou de correcteur d'épreuves afin de s'assurer de la qualité technique des documents publiés dans le bulletin. Ces coordonnateurs techniques sont sélectionnés en fonction de leur expérience de la région et de leur compétence dans le domaine en question. On veille ainsi à ce que les informations diffusées sont de haut niveau et qu'elles répondent aux besoins de la région.

3.3.2 Lettre d'information sur les pêches

57. La production de la Lettre trimestrielle d'information sur les pêches de la CPS relève maintenant du chargé de l'information halieutique. Le retard accumulé dans la production et la diffusion de la Lettre d'information sur les pêches a été résorbé à la fin de l'année 1990, ce qui devrait désormais en permettre la parution dans les délais prévus en anglais et en français. Cette publication dont l'objectif est de fournir des informations sur le secteur des pêches dans la région et des informations d'ordre technique sur les secteurs en amont et en aval de la pêche, fait l'objet d'une large diffusion au sein de la région (600 adresses figurent à ce jour sur la liste d'envoi).

58. Le chargé de l'information halieutique a constitué en 1991 une base de données contenant des informations utiles et tous les articles publiés à ce jour dans la Lettre d'information sur les pêches et dans les différents bulletins d'information des réseaux de spécialistes depuis leur création. Plus de 3 000 entrées seront ainsi saisies sur la base de données d'ici la fin de l'année, et seront dès lors mises à la disposition des utilisateurs de la région.

3.3.3 Demandes d'information

59. Les programmes halieutiques de la CPS répondent systématiquement aux demandes d'information qui leur parviennent, le chargé de l'information halieutique faisant office à cet égard de coordonnateur. En règle générale, les demandes sont examinées par les agents compétents dans le domaine intéressé; par la suite, ils élaborent une liste d'ouvrages spécialisés ou de sources d'information pouvant s'avérer utiles ou formulent des conseils techniques spécifiques. Peuvent également s'y ajouter des recherches bibliographiques effectuées par l'intermédiaire de la bibliothèque de la CPS sur sa propre base de données ou sur d'autres. Dans certains cas, lorsque les informations obtenues ne répondent pas aux besoins du pays requérant, on peut envisager de faire appel au SIRMIP ou à d'autres sources.

60. Depuis trois ans, les demandes d'information présentées par les halieutes de la région sont de plus en plus fréquentes. Cette évolution est sans doute le résultat de la politique adoptée par la CPS et d'autres organismes membres du SIRMIP visant à faire une plus large place à l'information halieutique, ce qui explique qu'aujourd'hui les halieutes de la région sont davantage au fait de la gamme des services disponibles. Cette tendance devrait se maintenir l'année prochaine.

3.4 Activités prévues

61. L'année 1990 aura été l'occasion d'une meilleure prise de conscience du rôle que peuvent jouer les services d'information de la CPS dans le domaine halieutique. Il en découle une augmentation des demandes d'information auxquelles la Commission, par le biais du projet sur l'information halieutique, s'efforcera de répondre comme à l'accoutumée. Il conviendra notamment d'accroître progressivement le nombre de réseaux de spécialistes. La création de deux autres réseaux de spécialistes a été décidée, l'un sur la formation halieutique et l'autre sur les dispositifs de concentration du poisson.

62. Il a par ailleurs été décidé l'an dernier de mettre à jour la publication de la CPS intitulée *Répertoire des pêches de la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud* dans le but de présenter la situation du secteur des pêches dans chaque pays et territoire de la région, et de servir de référence pour évaluer les progrès réalisés et déterminer les besoins futurs dans ce domaine. La charge de travail qui incombe à ce projet a entraîné un report du démarrage de cette activité, initialement prévue pour le début de l'année 1992, à une date ultérieure dans le courant de l'année.

63. La portée des travaux mis en oeuvre à l'avenir au titre du projet sur l'information halieutique devra être limitée si l'on ne peut obtenir les financements non statutaires nécessaires à cette fin. Pour permettre à la Commission de s'acquitter de ses obligations à l'égard du SIRMIP ou de répondre aux nombreuses demandes d'information halieutique lui parvenant, il sera indispensable de mobiliser des financements en quantité et en durée supérieures aux fonds généreusement alloués jusqu'à présent par le gouvernement français. La Commission poursuivra avec les organismes disposés à financer ce type de projet, la recherche des moyens susceptibles de résoudre ces difficultés.

4. PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE AU DEMI-LARGE

4.1 Contexte général

64. Le projet de développement de la pêche au demi-large a maintenu son appui aux activités de développement de la petite pêche dans la région pendant la période 1991-92. L'objectif d'ensemble du projet est de fournir encadrement et assistance technique, effectuer des exercices de démonstration et assurer une formation pratique, en symbiose avec les efforts déployés à l'échelon national pour promouvoir le développement économique à partir de la mise en valeur des ressources marines. Les activités du projet sont plus particulièrement axées sur les espèces de fond, du large et les ressources non traditionnelles, de manière à ce que son action de promotion du développement économique ne porte pas préjudice à la pêche vivrière.

65. Pendant la période couverte par le présent compte rendu d'activités, les effectifs du projet étaient les suivants : Peter Cusack (spécialiste du développement de la pêche), Paxton Wellington, Tuainetai Rata et Peter Watt (maîtres-pêcheurs) et Marie-Ange Bao (adjoindte administrative). Le quatrième poste de maître-pêcheur est demeuré vacant puisque les financements non statutaires nécessaires pour y pourvoir n'ont pu être rassemblés.

66. Depuis sa création en 1978, le projet de développement de la pêche au demi-large est financé pour l'essentiel par le budget de fonctionnement de la CPS qui couvre les frais afférents au poste de spécialiste du développement de la pêche et à trois postes de maître-pêcheur. Le CRGA, lors de sa session de mai 1992, a toutefois décidé d'effectuer une coupe claire dans les ressources allouées à ce projet à partir de l'exercice 1993 (période à dater de laquelle seul le poste de spécialiste du développement de la pêche et un poste de maître-pêcheur seront pris en charge par le budget de fonctionnement), et de retirer l'ensemble du projet du budget de fonctionnement à partir de l'exercice 1994. Cette décision suscite de toute évidence une profonde préoccupation pour le programme pêche côtière et aura à n'en pas douter une incidence majeure sur l'aptitude du projet à assurer la même qualité de services, si tant est qu'il puisse subsister.

67. En dehors des ressources statutaires qui lui sont affectées, le projet a bénéficié de financements non statutaires. A titre d'exemple, un quatrième poste de maître-pêcheur, le coût des missions de consultation et certains frais de soutien ont été pris en charge dans le cadre d'un accord de financement conclu avec l'USAID pour un sous-projet de développement d'engins de pêche arrivé à terme en décembre 1991. Récemment, le PNUD a donné son accord de principe pour un projet de financement concernant le développement de la pêche au large, ce qui permettra de prendre en charge un poste de spécialiste des DCP, six hommes/mois de mission d'expertises-conseils et le soutien administratif sur les quatre années à venir. A en juger par les réductions budgétaires décidées récemment, il conviendrait de revoir la relation entre ce sous-projet financé à partir de ressources non statutaires et un projet de développement de la pêche au demi-large amputé d'une partie de ses effectifs. C'est l'objet du document WP.4.

68. Les maîtres-pêcheurs du projet de développement de la pêche au demi-large ont réalisé 72 missions sur le terrain depuis la création du projet en 1978, de même que plusieurs missions de moindre envergure, des stages de formation et de démonstration à différents niveaux, ainsi que des actions de collecte et de diffusion de l'information. Outre les activités de terrain à l'échelon national, ils ont notamment eu à mettre en oeuvre récemment un vaste programme de vérification des dispositifs de concentration du poisson dans les pays insulaire océaniques.

4.2 Activités à l'échelle nationale

69. La fourniture d'un appui logistique et d'une assistance technique aux activités de développement de la petite pêche dans les pays membres de la CPS demeure un volet important de l'action du projet de développement de la pêche au demi-large. Cinq missions de cette nature ont été effectuées en 1991-92, comme le montre le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Activités conduites au titre du projet de développement de la pêche au demi-large de juillet 1991 à juin 1992.

Pays Date Chargé du projet	Demandes	Activités réalisées
Nauru Octobre 1991 P. Wellington	Montage et mouillage de DCP.	Confirmation de l'évaluation précédente des sites. Montage et mouillage de trois DCP; formation à l'utilisation des DCP.
Tonga Octobre 1991-juin 1992 T. Rata	Développement de la pêche du poisson volant à Vava'u et Ha'apai.	Démonstration et formation des pêcheurs à l'utilisation de haveneaux. Encadrement des pêcheurs pour l'armement des bateaux et l'installation des engins de pêche.
Palau Octobre 1991 (en cours) P. Watt	Mise au point de techniques et d'engins de pêche du thon sur DCP.	Evaluation des sites de DCP et des ressources en appâts. Mise au point et démonstration de palangres adaptées aux embarcations locales. Réalisation d'essais de pêche.
Papouasie-Nouvelle-Guinée Novembre 1991 (en cours) P. Cusack	Suivi de l'assistance au programme national de planification des DCP. Assistance à la formulation d'un projet de pêche à la palangre.	Assistance pour le choix des sites et du matériel dans le cadre du programme de mouillage des DCP. Assistance technique à l'élaboration d'un dossier technique et de financement d'un projet pilote de pêche à la palangre dans la région insulaire de Nouvelle-Guinée.
Vanuatu Novembre 1991 (en cours) P. Wellington	Lancement du programme national de DCP.	Evaluation des besoins, des sites, mouillage de DCP en eaux peu profondes et en eaux profondes. Formation.

4.2.1 Nauru : Montage et mouillage de DCP

70. La première phase de ce projet qui a démarré en mai 1990 a donné lieu à une évaluation des sites de mouillage de DCP et à la construction de quatre radeaux de DCP (trois en acier et un comportant une coque brevetée et importée en mousse) sur le modèle conçu par la CPS. Suite à la livraison à Nauru des lignes de mouillage et du matériel nécessaire, Paxton Wellington, maître-pêcheur, s'y est rendu à nouveau pour superviser le calcul, le montage et le mouillage des DCP au mois d'octobre 1991. Un instrument de navigation doté du système de localisation par satellite a été utilisé pour délimiter avec précision les sites prévus avant le mouillage. Grâce au personnel et aux locaux de la Nauru Phosphate Corporation et avec la participation du personnel du Department of Island Development and Industry (DIDI), trois DCP ont pu être mouillés de manière satisfaisante, en utilisant des bouts de chaîne de 75 mm de diamètre comme "corps mort". Le quatrième radeau de DCP est gardé en réserve. Depuis leur mouillage, les trois DCP donnent de bons résultats à tel point qu'ils sont devenus le point de ralliement de la majeure partie de l'effort de pêche au demi-large des flottilles locales.

71. Parallèlement à la mise en oeuvre de ce programme, une assistance sera accordée au DIDI pour la conception d'un programme de contrôle des prises réalisées autour des DCP au cours de la prochaine mission qui sera réalisée à Nauru par le projet de recherche sur les ressources côtières (voir chapitre 2.5).

4.2.2 Tonga : Exercices de démonstration et formation à la pêche du poisson-volant au haveneau à Vava'u et Ha'apai

72. En réponse à une demande formulée par le ministère des pêches des Tonga, Tuainetai Rata, maître-pêcheur, a été chargé de former les pêcheurs locaux aux techniques de capture du poisson-volant au haveneau, en collaboration avec les services des pêches de Vava'u et de Ha'apai. Vingt-neuf pêcheurs et agents de services des pêches ont participé au programme de démonstration et de formation, au cours duquel on a enregistré une moyenne de prises de 120 poissons par sortie nocturne. Cette démonstration de l'existence de bancs saisonniers de poissons-volants dans deux zones aura suscité un vif intérêt auprès des pêcheurs locaux, les poissons-volants constituant d'excellents appâts pour la pêche à la traîne. Toutefois, il est apparu que les pirogues en bois utilisées localement étaient mal adaptées aux techniques de pêche au haveneau, et que le matériel nécessaire au montage de batteries ou de lampes électriques n'était pas toujours disponible sur place. On a recommandé que pour développer ce type de pêche, le ministère compétent s'assure que les pêcheurs disposent du matériel nécessaire et construisent à cet effet un prototype de bateau spécialement équipé pour la pêche au haveneau dans le genre du *poti marara* de Tahiti.

4.2.3 Palau : Développement de la pêche du thon pélagique sur DCP

73. La direction des ressources marines de Palau (MRD) a réalisé à la fin de l'année 1991 le mouillage de cinq DCP à l'est de la principale zone récifale de Palau, dans le cadre de la mise en place d'une unité semi-artisanale de pêche du thon à sashimi. La direction des ressources marines a par ailleurs sollicité l'assistance technique du projet de développement de la pêche au demi-large pour la mise au point d'engins et de techniques de pêche qui permettront aux navires locaux de cibler le thon pélagique généralement attiré par les DCP. Cette tâche a été confiée à Peter Watt, maître-pêcheur, qui venait d'effectuer avec succès une mission de la même nature au Samoa-Occidental.

74. Dès le lancement du projet, bien avant la date supposée du début de la saison locale de pêche du thon, les actions du projet ont porté sur la conception et l'adaptation d'un moulinet en bois sur les palangres verticales, ainsi que sur une évaluation des ressources locales en appâts. Quelques zones recelant des quantités modérées de poissons-appâts ont été repérées et on a procédé à l'essai de différentes techniques de pêche. La pêche de nuit à la turlutte a généralement donné lieu à des petites prises de maquereau bâtard (*Selar crumenophthalmus*). En revanche, la pêche au filet maillant a permis de prendre une grande quantité de sardinelles. Les prises de poissons-appâts ont servi aux essais de pêche à la palangre verticale qui devaient débiter immédiatement après.

75. Une fois les essais entamés, il s'est avéré que les DCP n'avaient pas encore produit leur effet, même sur les thons de petite taille. Il n'a toutefois pas été possible d'attribuer l'absence de thons sur les DCP à une cause bien déterminée, qu'il s'agisse des flux saisonniers, de la distance séparant le lieu de mouillage du récif ou d'autres facteurs. Très peu de temps après, les DCP ont commencé à rompre leurs amarres si bien qu'à la fin du mois de juin, quatre des cinq DCP installés en 1991 avaient dérivé. Certains se sont accrochés dans les franges du récif et on a donc pu récupérer le système d'amarrage et les radeaux. Les travaux du projet se sont alors réorientés vers la détermination de la cause de ces échecs et la mise en place de nouveaux DCP. Une série d'évaluations exhaustives de nouveaux sites de mouillage a été réalisée, ce qui a permis d'aboutir à une nouvelle stratégie de mouillage. Le mouillage de deux DCP loin au large de la partie occidentale du récif a très rapidement permis de concentrer une grande quantité de petits thons pêchés à la traîne. Après une sortie de deux jours, un canneur local a recueilli sur l'un des nouveaux DCP quatre tonnes de poissons composées d'un mélange de thons jaunes et de bonites. Il faut toutefois noter que jusqu'au mois de juin, les palangres verticales n'avaient réussi à capturer que des requins.

76. Il est prévu de mouiller cinq DCP dans un proche avenir. L'un d'eux sera monté sur un radeau pneumatique du type actuellement mis à l'essai par le projet de développement de la pêche au demi-large, et les quatre autres dotés du système d'amarrage à monofilament en nylon récemment mis au point aux Etats-Unis.

4.2.4 *Papouasie-Nouvelle-Guinée : Mouillage de DCP pilotes*

77. Les eaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée sont réputées pour être parsemées de centaines de radeaux *payaos* installés par des flottilles étrangères ainsi que de radeaux et de pièges traditionnels installés dans certaines zones des régions côtières en eau peu profonde. Toutefois, aucun programme n'est prévu pour la mise en place de DCP en eau profonde pour la pêche vivrière ou la petite pêche commerciale.

78. Suite à une requête de la direction des pêches et des ressources marines de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Peter Cusack, spécialiste du développement de la pêche, s'est rendu sur plusieurs sites du pays afin d'aider les responsables provinciaux de la planification de la pêche à évaluer le potentiel de mise en place de DCP. Il a été décidé, sur sa recommandation, de mettre au point un programme pilote de mouillage de DCP à proximité de l'île Daugo, non loin de Port-Moresby, qui est un important centre de petite pêche commerciale pélagique et démersale. Par la suite, avec la collaboration active de l'association des armateurs de pêche de Papouasie-Nouvelle-Guinée, la direction locale des pêches a fait réaliser un radeau de DCP en acier sur le modèle de la CPS et s'est procuré les matériaux d'amarrage nécessaires.

79. Le projet entrera très prochainement dans une nouvelle phase, avec la réalisation par un maître-pêcheur recruté pour la circonstance d'une évaluation de sites potentiels par échosondage, et l'encadrement du calcul, du montage et du mouillage du DCP. Cet expert-conseil dont la mission a débuté à la fin du mois de juin, ce qui coïncidait avec la rédaction du présent document, doit se rendre également à Rabaul, à l'invitation de l'administration provinciale de la région de la Nouvelle-Bretagne orientale, pour y faire le point des infrastructures en place et examiner le navire de pêche *M.V. Kuriap*, dans le cadre d'une demande d'assistance technique présentée au projet de développement de la pêche au demi-large pour le développement de la pêche locale à la palangre.

4.2.5 *Vanuatu : Elaboration et mise en place du programme national DCP*

80. Le gouvernement de Vanuatu a entamé une campagne nationale de mouillage de DCP financée par la Communauté européenne, qui a permis le mouillage, en eau profonde, l'année dernière, d'un premier DCP au large de Port-Vila. D'autres mouillages sont prévus dans les zones côtières et au demi-large en divers endroits de l'archipel. Engagé de longue date à fournir son assistance technique au programme d'élaboration et de mouillage de DCP, le projet de développement de la pêche au demi-large a confié à l'un de ses maîtres-pêcheurs, Paxton Wellington, le soin de se rendre à Luganville sur l'île d'Espiritu Santo, pour y collaborer aux travaux du centre de formation des pêches relevant de la direction des pêches de Vanuatu.

81. Outre la supervision du mouillage des DCP et la réalisation d'essais et de démonstrations de pêche, la tâche de M. Wellington consiste également à évaluer les besoins et les capacités des communautés villageoises de pêcheurs et à évaluer les sites potentiels de mouillage de DCP, afin d'en assurer une utilisation rationnelle. A l'heure actuelle, quatre DCP ont été mouillés, dont trois en zone côtière et en eau peu profonde, à portée des petites embarcations utilisées pour la pêche artisanale dans la zone de Tangoa. Ils sont conçus de manière à concentrer les petites espèces pélagiques. Le quatrième modèle est adapté au demi-large et comporte un radeau expérimental composé de flotteurs résistant à la pression.

82. La capacité de concentration du poisson de ces DCP, ainsi que l'intérêt et les aptitudes des communautés villageoises pour ce type de pêche fait l'objet d'un suivi régulier en vue de déterminer le type, le nombre et la répartition des prochains mouillages à Espiritu Santo et ailleurs sur l'archipel. Cette action est complétée par une étude conjointe sur le processus de concentration et les effets économiques et sociaux du mouillage de DCP, en cours de réalisation avec le groupe d'évaluation des ressources marines du University College de Londres. Un piège fait d'une tige de bambou fendue immergée et accrochée sous le DCP fait également l'objet d'essais. Il s'agit d'un modèle de conception traditionnelle qui donne d'excellents résultats dans certaines zones de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la capture de petites espèces pélagiques.

4.2.6 Services consultatifs

83. En dehors des missions sur le terrain, le projet continue de mettre à la disposition des pays qui en expriment le besoin ses compétences sur les questions techniques relevant des pêches. Cette mission, essentiellement assurée par le spécialiste du développement des pêches à partir du siège de la CPS et à l'occasion des visites d'expertises-conseils qu'il effectue sur le terrain, porte entre autre sur les techniques de pêche et la mise au point d'engins, les fournisseurs des composants de ces engins, les aspects techniques de la conception des radeaux et des systèmes d'amarrage des DCP, les fournisseurs de matériel nécessaire à la fabrication des DCP ainsi que l'analyse des données de prises et l'évaluation des stocks rassemblées pendant les missions.

84. Les principales missions effectuées récemment par le spécialiste du développement des pêches sont les suivantes : visite de sites pour évaluer les potentialités du mouillage de DCP de fabrication artisanale en Papouasie-Nouvelle-Guinée (provinces de Nouvelle-Bretagne orientale, de Mandang, et district de la capitale); assistance technique aux autorités provinciales de Nouvelle-Bretagne orientale et au secrétariat de la région des îles de Nouvelle-Guinée pour l'élaboration de propositions visant à la réalisation d'un projet pilote de pêche du thon à la palangre; missions d'expertise-conseil auprès des Iles Mariannes du Nord et de Fidji en matière de DCP et de programmes de pêche du thon à la palangre; assistance technique et encadrement pour l'acquisition de matériel de DCP en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna; visites de suivi sur les sites de Palau et de Vanuatu bénéficiant de l'assistance du projet de développement de la pêche au demi-large.

4.3 Activités à l'échelle régionale

4.3.1 Recherche et développement en matière de DCP

85. Le projet de développement de la pêche au demi-large se tient au fait de l'évolution de la technologie et de l'utilisation des DCP, à l'échelle régionale comme à travers le monde. Récemment, cette action a consisté en un échange d'informations avec les spécialistes de DCP du secteur des pêches dans l'océan Indien et aux Philippines, et en une concertation étroite avec les fournisseurs de matériel de fabrication de DCP du pourtour du bassin océanique. Ce travail a essentiellement porté sur les aspects techniques de la fabrication de DCP, sur les techniques et les engins de pêche sur DCP, et sur l'expérimentation de radeaux de conception nouvelle utilisant de nouveaux systèmes d'amarrage. En outre, on a également entrepris l'analyse des incidences sociales et économiques du lancement du programme DCP, notamment la rentabilité, les interférences/conflits entre utilisateurs, la dépendance à l'égard des DCP et l'impact des prises sur le marché. L'objectif premier de cette action est de soutenir et de stimuler la mise en place à grande échelle de programmes nationaux de DCP et de contrôle des prises. Des travaux de terrain ont été entrepris dans ce sens à Nauru en collaboration avec le personnel du programme pêche côtière, et se poursuivent à Vanuatu parallèlement au projet de recherches du groupe d'évaluation des ressources marines du University College de Londres mentionné plus haut sous le chapitre 4.2.5.

86. L'élaboration d'un projet à financer dans le cadre du programme régional du PNUD 1992-96 pour le Pacifique a fait l'objet d'une attention soutenue. La proposition vise à obtenir un financement pour le sous-projet de financement de la pêche au demi-large, destiné à accroître la capacité du projet de développement de la pêche au demi-large à fournir une assistance technique et un encadrement à la formation dans les pays membres pour la mise en place et le suivi de programmes DCP ainsi que le développement de la petite pêche au demi-large ciblant en particulier le thon. Les rapports qui existent entre le projet de développement de la pêche au demi-large, le sous-projet de développement de la pêche au large et les autres activités de développement de la petite pêche font l'objet d'un examen plus approfondi dans le document WP.4.

4.3.2 Actions de formation

87. En dehors de la formation pratique et professionnelle qui constitue un pan important des activités menées par le projet de développement de la pêche au demi-large sur le terrain, Paxton Wellington, maître-pêcheur, a été chargé de réaliser deux missions de formation à proprement parler dans le cadre de sa mission à Vanuatu. Au mois de juin, M. Wellington a été à la fois responsable de la formation et barreur sur un navire-école dans le cadre des stages de formation des agents des services de pêche des pays insulaires du Pacifique réalisés conjointement tous les ans par la Commission et le Nelson Polytechnic (Nouvelle-Zélande) (voir chapitre 6.3.1). Au mois de juin également, un agent du ministère des ressources marines des Îles Cook a suivi la dernière phase du stage de formation offert dans le cadre d'un programme coordonné par le projet régional de formation à la pêche, puis un mois de formation en détachement à la navigation, au matelotage, à la construction et au mouillage de DCP sous la supervision de M. Wellington (voir chapitre 6.2.2).

4.4 Publications

88. En dépit de la présentation régulière aux autorités gouvernementales de comptes rendus informels des activités mises en oeuvre dans le cadre du projet une fois les missions achevées, d'importants retards sont encore à déplorer dans la mise en forme définitive de ces rapports et leur diffusion à l'échelle régionale. Ces retards restent imputables à la lourde charge de travail des programmes halieutiques et du service des publications de la Commission.

89. L'expert-conseil chargé d'élaborer le manuel des DCP a également mis beaucoup plus de temps que prévu pour soumettre la version finale de son manuscrit. Le manuel se veut un guide exhaustif relevant les aspects pratiques du choix des sites de DCP, de leur évaluation, de la conception du système d'amarrage et du radeau, du choix et de la fourniture des matériels, du mouillage et de l'entretien. Ce retard est imputable d'une part à la volonté d'intégrer dans ce manuel toutes les innovations technologiques en matière de construction et de conception de DCP, et d'autre part la décision qui a été prise d'en simplifier le contenu et la présentation de certains chapitres, suite aux critiques formulées sur l'avant-projet par les halieutes de la CPS comme de l'extérieur. Le secrétariat général prend à l'heure actuelle toutes les dispositions pour mener ce travail à bien dans les meilleurs délais.

90. Les récents travaux de mise au point de techniques de pêche qui ont porté sur des palangres verticales, en particulier les importantes modifications apportées au moulinet manuel au cours de la dernière mission effectuée à Palau, ainsi que l'utilisation et la fabrication d'ancres flottantes à parachute, sont actuellement insérés dans le manuscrit du manuel technique exhaustif qui porte sur cette méthode de pêche. L'achèvement du document et sa publication dépendront dans une large mesure des ressources non statutaires disponibles.

4.5 Activités prévues

91. Les trois demandes suivantes devant faire l'objet de missions sur le terrain en 1992-93 sont actuellement à l'étude :

Assistance technique pour un mouillage pilote de DCP au large de l'île de Daugo (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

92. A titre de suivi de l'activité décrite précédemment sous le chapitre 4.2.4, un maître-pêcheur indépendant sera recruté pour un mois afin de superviser l'évaluation du site, la construction et le mouillage d'un DCP en eau profonde au large de l'île de Daugo en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cette mission devrait avoir lieu au mois de juillet 1992.

Développement de la pêche du thon à la palangre dans la province de Nouvelle-Bretagne orientale (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

93. Pour faire suite à une demande du gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée, il est envisagé de confier à un maître-pêcheur une mission de six mois au moins à Rabaul, pour l'installation de palangres à monofilament à bord du navire de recherches *MV Kuriap* financé par l'aide japonaise, pour la pêche expérimentale, la démonstration de la viabilité de la pêche à la palangre dans la zone et la formation des équipages. Le projet vise à encourager les investisseurs locaux à soutenir le développement de la petite pêche. Sa réalisation entre dans le cadre d'un programme provincial plus large de développement de la pêche qui bénéficie de l'appui financier d'importants bailleurs de fonds.

Mouillage de DCP (Ile de Wallis)

94. Le Territoire de Wallis et Futuna a présenté une demande d'assistance technique pour l'encadrement d'opérations d'évaluation de sites, de montage et de déploiement d'une série de DCP au large. Un appui a d'ores et déjà été fourni pour la conception des DCP et la commande des engins et du matériel nécessaires. Les effectifs réduits et les contraintes financières malheureusement pas permis jusqu'à présent d'affecter un maître-pêcheur pour l'achèvement de cette tâche. Il est prévu de recruter un maître-pêcheur pour deux à trois semaines afin de mener à bien cette tâche dans le courant de l'année 1992.

95. Les demandes informelles présentées par les pays membres et le dialogue constant entretenu avec eux permet de penser que l'action du projet de développement de la pêche au demi-large sera essentiellement axée sur le développement de la pêche semi-artisanale sur DCP. Pour faire écho à l'intérêt ainsi manifesté et donner suite aux recommandations des précédentes conférences techniques régionales sur les pêches, le personnel du projet continuera à se tenir au fait de l'évolution technologique et des applications à l'échelle régionale ou mondiale en matière de DCP, de manière à apporter une assistance technique et assurer une formation sur tous les aspects des programmes DCP des pays membres, dans le souci de promouvoir leur autosuffisance.

96. En outre, le projet se propose de réaliser une importante action visant à promouvoir et contribuer au développement de la petite pêche au large dans la région, en particulier la pêche du thon. Les objectifs et la situation de ce programme sont exposés en détail dans le document WP.4.

97. Les trois dernières années ont vu un déclin des demandes d'intervention en matière de développement de la pêche des lutjanidés en eau côtière profonde pour les communautés villageoises habitant le littoral, tendance qui devrait se poursuivre. En revanche, il y a lieu de s'attendre à ce qu'une place plus importante soit accordée à la pêche des espèces des fonds et monts sous-marins inexploités à l'heure actuelle, ainsi qu'à l'expérimentation de la pêche des ressources sous-exploitées comme le poisson-volant.

98. La situation financière préoccupante du projet laisse à penser que dans les conditions actuelles, il y a tout lieu d'envisager la suppression de certains de ces volets en 1993-94. La question du financement est développée dans le document WP.4.

5. PROJET SUR LA MANUTENTION ET LE TRAITEMENT DU POISSON

5.1 Contexte général

99. Le projet sur la manutention et le traitement du poisson a été mis en place au sein des programmes halieutiques de la CPS en 1986 et poursuit la fourniture d'une assistance technique et de services consultatifs aux projets nationaux visant à accroître le rendement des pêches par l'amélioration des méthodes de valorisation des produits de la pêche. L'objectif d'ensemble du projet est d'accroître la valeur des produits tirés de la pêche, de réduire les pertes liées à leur transformation, d'améliorer le revenu des pêcheurs, des transformateurs et des commerçants, tout en réduisant les problèmes sanitaires liés à la consommation de fruits de mer mal conservés ou traités. Les services du projet sur la manutention et le traitement du poisson ont été constamment sollicités au cours de l'année, ce qui explique le nombre de demandes en instance.

100. Depuis le mois de mai 1991, le projet comporte un volet relatif à la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches, qui a pour but d'aider les femmes des communautés villageoises habitant le littoral à participer plus efficacement aux activités de la pêche, et plus particulièrement à la valorisation des produits de la pêche, et à en tirer meilleur parti. Le lancement de ce volet répondait au regain d'intérêt manifesté par un certain nombre de pays membres de la CPS pour une participation accrue des femmes aux activités liées à la pêche. Les premières actions mises en oeuvre ont porté sur l'encadrement du projet de soutien à la promotion des femmes dans le secteur des pêche mis en oeuvre en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

101. Le gouvernement du Royaume-Uni poursuit son financement du volet valorisation des produits de la pêche du projet sur la manutention et le traitement du poisson. Un cycle de financement de trois ans est arrivé à échéance en janvier 1992 et a été prorogé jusqu'en janvier 1993, suite au bilan du projet réalisé par la division britannique pour le développement dans le Pacifique (BDDP). Le financement du sous-projet pour la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches est assuré pour une période de deux ans (mai 1991 à mai 1993) par le projet d'exploitation des océans Canada/Pacifique Sud, qui était géré par le CIEO jusqu'au démantèlement de celui-ci au début de l'année 1992.

102. Pendant une bonne partie de l'année, le fonctionnement du projet sur la manutention et le traitement du poisson a été assuré par deux cadres professionnels, à savoir Steve Roberts, conseiller pour la valorisation des produits de la pêche, et Shirley Steele, chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches. Heather Jackson, adjointe administrative, a également été affectée à mi-temps à ce projet pendant cette période.

103. Shirley Steele, chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches, a quitté prématurément la Commission au mois de mai, laissant ainsi son poste vacant. De ce fait, certaines des activités prévues pour 1992 ont dû être suspendues. Les contraintes financières rendent peu probable le recrutement d'un agent à plein temps à ce poste sauf financement complémentaire. Le programme d'activités initialement prévu sera toutefois mis en oeuvre dans toute la mesure du possible, par des recrutements ponctuels d'experts-conseils le cas échéant.

5.2 Activités à l'échelle nationale

5.2.1 Tokelau : projet pilote de traitement et de commercialisation du thon

104. Le projet sur la manutention et le traitement du poisson a maintenu un important appui technique à l'exploitation de l'usine expérimentale de traitement du thon de Tokelau qui en est à sa deuxième année de production de thon mariné et séché. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche s'y est rendu au mois de novembre 1991 pour faire le bilan du projet après une année de fonctionnement. Une étude économique globale n'a pu être réalisée dans les conditions actuelles compte tenu du caractère expérimental des travaux de commercialisation. Il n'en demeure pas moins que le rendement du personnel employé à l'usine de transformation de Atafu (Kileva Fisheries) répondait aux normes de qualité et d'hygiène les plus strictes imposées durant la formation qui a eu lieu l'année précédente, tout en respectant scrupuleusement les procédés de transformation et de commercialisation. Un complément d'encadrement technique a été dispensé afin d'améliorer encore les activités entreprises.

105. La principale lacune mise en évidence par le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche a trait à la mauvaise tenue des registres relatifs au volume de la marchandise traitée, conditionnée et envoyée à Apia. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été possible de déterminer avec précision le volume des prises de poissons débarquées, le rendement à la transformation ni le volume de la marchandise traitée et expédiée en dehors de l'île. L'importance d'une bonne tenue des livres a été soulignée parallèlement à un complément de formation en la matière.

106. Le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche a également contribué à la conception d'un modèle de conditionnement à faible coût pour le thon mariné séché de Tokelau, qui est utilisé depuis septembre 1991. Il a aussi assuré une assistance technique et logistique aux essais de commercialisation réalisés par le Bureau océanique du commerce à Auckland. Après un début en demi-teinte, une entreprise d'Auckland a passé à la fin de l'année 1991 une commande importante dépassant la capacité de production d'alors de l'usine de Tokelau. Mise en vente depuis janvier 1992 dans la boutique des produits néo-zélandais de l'aéroport international d'Auckland, ce produit donne de bons résultats, en particulier auprès de la clientèle de touristes japonais. La même entreprise a également entamé une campagne expérimentale de promotion et de commercialisation au Japon.

107. Compte tenu des résultats d'ensemble positifs des essais de commercialisation du thon mariné séché de Tokelau, il a été recommandé de poursuivre le projet pour une année supplémentaire afin de s'assurer que la demande du produit garantira la viabilité commerciale de l'entreprise.

108. Le projet expérimental de transformation et de commercialisation du thon de Tokelau constitue une importante source d'information et d'orientation pour l'action de collaboration entre la CPS et l'ACIAR visant à la mise au point et à la distribution de nouveaux produits dérivés du thon (voir chapitre 5.3.5). Tokelau sera également en mesure de tirer parti de cette action si toutefois le financement en est assuré.

5.2.2 Tonga : Structure administrative, besoins techniques et commerciaux de l'organisation du marché de poissons à Tu'imatamoana

109. En réponse à une demande du gouvernement des Tonga présentée en septembre 1991, une brève mission a été effectuée dans le royaume dès novembre 1991. Cette demande avait été suscitée par la nécessité de faire le point sur les besoins administratifs et matériels du marché de poissons de Tu'imatamoana ainsi que par le souci d'évaluer les prises débarquées à Nuku'alofa depuis que les installations concernées sont passées sous le contrôle du ministère des pêches.

110. Un rapport a été remis au ministère de la pêche avec des suggestions et recommandations concernant les besoins administratifs, de formation et de main d'oeuvre, ainsi que sur les besoins techniques et commerciaux du marché. Un certain nombre d'options sont proposées pour améliorer les procédés de manutention et de commercialisation du poisson, notamment les modifications à apporter aux infrastructures.

111. Une nouvelle mission d'expertise-conseil est envisagée pour le second semestre 1992, et doit porter sur les différentes formules de gestion de la commercialisation du poisson aux Tonga et assurer l'encadrement d'un atelier de manutention du poisson frais qui est prévu sur place.

5.2.3 *Papouasie-Nouvelle-Guinée : Perfectionnement des agents du service de contrôle de la qualité des produits de la pêche*

112. La section du contrôle de la qualité qui relève de la direction des pêches et des ressources marines de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a continué à solliciter l'assistance du projet pour l'organisation d'un stage à l'intention des responsables de l'inspection des fruits de mer (crevettes, langoustes et baramoundis surgelés, bèches-de-mer séchées, etc.) destinés à l'exportation. Le service de contrôle de la qualité des produits de la pêche de Papouasie-Nouvelle-Guinée doit être considérablement renforcé pour sauvegarder les exportations de fruits de mer. La demande a été sensiblement modifiée par l'organisation préalable d'une mission d'experts pour évaluer la situation des services de contrôle de la qualité en Papouasie-Nouvelle-Guinée avant la phase de formation. Les autorités gouvernementales étudient à l'heure actuelle une demande tenant compte des amendements proposés.

113. Pour répondre en partie à cette demande, un expert péruvien détaché auprès de la CPS par l'*Instituto Tecnológico Pesquero* (Institut des techniques halieutiques) de Lima, Miguel Gallo, s'est rendu en Papouasie-Nouvelle-Guinée en avril 1992. Il y a dirigé un atelier sur le conditionnement et le traitement des fruits de mer qui était essentiellement destiné aux agents chargés du contrôle de la qualité. M. Gallo a également évalué les besoins de formation du service à la lumière des possibilités offertes en Amérique latine par le biais du Comité consultatif trans-Pacifique sur les pêches (voir chapitre 5.3.3).

5.2.4 *Nouvelle-Calédonie : Stage de suivi pour les détaillants du marché aux poissons*

114. Suite à l'aide apportée au service des pêches de la Province Sud pour l'organisation et la conduite d'un stage destiné aux détaillants du marché aux poissons en mars 1991, un bilan de la formation et des installations du nouveau marché au poisson mis en place par la municipalité de Nouméa a été effectué par un conseiller pour la valorisation des produits de la pêche au mois d'octobre de la même année. Cette opération a permis de conclure que les stagiaires les plus consciencieux ont considérablement amélioré leurs techniques de vente, ce qui s'est traduit par une clientèle et un volume de ventes plus important. En revanche, ceux des détaillants qui ont négligé les conseils et la formation qui leur ont été fournis au cours du stage se sont trouvés dans des conditions de qualité et d'hygiène inférieures aux normes acceptables. Une série de recommandations a été formulée en vue d'un suivi de la formation et de l'instauration de règles visant à améliorer les procédures d'hygiène.

115. Le rapport met également en relief un certain nombre de caractéristiques du marché qui entravent un bon fonctionnement du commerce de détail dans le respect des normes d'hygiène. Le rapport remis au service des pêches de la Province Sud comporte des recommandations visant à améliorer les conditions matérielles du marché, certaines entraînant nécessairement des modifications d'infrastructure.

5.2.5 *Papouasie-Nouvelle-Guinée : Projet d'assistance aux femmes dans le secteur des pêches*

116. La CPS a obtenu pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée au début de l'année 1991 un financement des projets canadiens de valorisation des ressources océaniques dans le Pacifique Sud au profit du projet d'assistance aux femmes dans le secteur des pêches en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce projet est géré par la direction des pêches et des ressources marines, en collaboration avec la chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches et du conseiller pour la valorisation des produits de la pêche de la CPS. La première action entreprise dans ce cadre a consisté en l'organisation d'un atelier sur le traitement et la commercialisation du poisson pour les femmes de la région des îles de Nouvelle-Guinée, tenu à Kavieng en septembre 1991. Cet atelier était semblable à celui précédemment organisé pour les femmes de la région papoue à Port-Moresby en septembre 1989.

117. L'atelier destiné à la région des îles de Nouvelle-Guinée avait pour but de former les femmes à des techniques artisanales nouvelles et plus performantes de transformation et de commercialisation du poisson, ainsi qu'à encourager les participantes à mettre sur pied des petits projets rémunérateurs. L'encadrement de l'atelier a été assuré conjointement par le personnel de l'Institut national des pêches, de la Direction des pêches et des ressources marines, et par le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche de la CPS. La chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches a assisté le coordonnateur national de l'atelier et son collaborateur local, et a encadré les participantes et les agents des services des pêches de quatre provinces de Papouasie-Nouvelle-Guinée pour la mise au point de plans d'action à mettre en oeuvre après la clôture de l'atelier. Les plans d'action ont été achevés au cours du premier trimestre 1992. La chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches a également contribué à la mise sur pied d'un comité consultatif national en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont le rôle est de mettre au point des projets de pêche adaptés aux femmes; elle a par ailleurs effectué plusieurs séjours visant à assurer le suivi des actions découlant de l'atelier pour les femmes de la région papoue tenu en 1989.

118. Depuis que ces actions ont été réalisées, la direction des pêches et des ressources marines a eu à recourir à son propre personnel pour la conduite d'un atelier à Milne Bay, en mars 1992. Elle en envisage un autre pour les femmes de la région de Momase dans le courant de l'année. Ces deux ateliers sont financés dans le cadre du projet. La direction des pêches et des ressources marines a également obtenu un financement à titre bilatéral auprès du Secrétariat du Commonwealth pour le recrutement d'un coordonnateur national des projets d'assistance aux femmes dans le secteur des pêches. Une fois recruté, l'agent concerné reprendra en charge certaines des tâches effectuées jusqu'à présent par la chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches de la CPS.

5.2.7 *Palau : Assistance technique destinée aux femmes dans le secteur des pêches*

119. La direction des ressources marines de Palau a confié en 1991 à un expert-conseil la réalisation d'une étude sur le rôle des femmes dans le secteur des pêches de ce pays. En réponse à une demande du gouvernement local, la chargée de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches s'est rendue à Palau pour analyser les conclusions de l'étude et présenter aux services gouvernementaux comme aux ONG des suggestions sur les projets halieutiques les plus profitables aux femmes. Une série d'avants-projets a été élaborée et des recommandations formulées pour la suite à donner par les instances locales.

5.3 **Activités à l'échelle régionale**

5.3.1 *Formation aux techniques de congélation du poisson - phase I : atelier régional*

120. Le projet sur la manutention et le traitement du poisson a tenu à Vanuatu, en 1986, son premier atelier régional sur les techniques de valorisation des produits de la pêche qui a porté sur une série de thèmes relatifs à la manutention et à la transformation d'espèces tropicales. Un autre atelier régional axé sur les techniques de réfrigération et de congélation des fruits de mer ainsi que sur les techniques de vulgarisation et de communication a été organisé en mars et avril 1992.

121. L'atelier de 1992 a porté sur la première phase d'un projet de formation à la congélation du poisson relevant du projet sur la manutention et le traitement du poisson et du projet régional de formation à la pêche, financé par le CIEO canadien. Ce projet est conçu sur le modèle d'un précédent programme de formation à la vulgarisation conduit par le projet régional de formation à la pêche et conçu comme une formation de formateurs.

122. L'atelier régional a eu lieu dans les locaux de l'Université du Pacifique Sud, à Suva, du 16 mars au 24 avril. Seize participants provenant des 14 pays suivants ont participé à ce programme de formation de six semaines : Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Guam, Kiribati, Iles Mariannes du Nord, Iles Marshall, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Samoa américaines, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

123. Cette formation comportait deux éléments majeurs; un volet technique étalé sur quatre semaines suivi d'une formation aux techniques de vulgarisation et de communication d'une durée de deux semaines. La partie technique de cette formation a porté plus précisément sur les techniques de manutention et d'entreposage du poisson réfrigéré et congelé (le thon à sashimi et les espèces démersales servant de modèles) pour le marché local comme pour les marchés d'exportation, le conditionnement des fruits de mer, l'origine des dégâts infligés aux prises, le contrôle de qualité, les installations, les besoins en matériel et en équipement, la microbiologie des fruits de mer, l'hygiène et la santé. La partie relative aux techniques de vulgarisation et de communication a porté sur les principes de formation des adultes, de résolutions de conflit et de prises de décision, la planification des programmes et le travail en équipe. L'enseignement a été assuré par des experts d'instituts spécialisés venant d'Australie, du Canada et d'Amérique latine, ainsi que de pays insulaires océaniques.

124. En prévision de la seconde phase de ce programme de formation à l'échelon local, les participants au stage ont également conçu un jeu de six affiches et rédigé des notes concernant six grands thèmes propices à la conduite d'ateliers dans leurs pays respectifs. Ils ont également élaboré des plans d'action pour les activités qu'ils se proposent de mettre en oeuvre à leur retour chez eux. La phase II du projet sera fondée sur ces plans d'action et doit débiter durant le second semestre 1992, sous la coordination du projet régional de formation à la pêche avec toutefois un apport substantiel du projet sur la manutention et le traitement du poisson (voir chapitre 6.3.2).

5.3.2 Création d'un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche

125. Les participants à la vingt-deuxième conférence technique régionale sur les pêches ont recommandé la création d'un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche dont le siège serait à Suva (Fidji), à titre de composante du projet sur la manutention et le traitement du poisson. La question de la prise en bail d'une parcelle appartenant à l'Université du Pacifique Sud pour la construction du centre a trouvé une solution au cours de l'année. L'USP a reçu du gouvernement fidjien l'autorisation de sous-louer une parcelle de terrain dans la partie inférieure du campus, contiguë aux bâtiments qui abritent le programme des études océanographiques.

126. Suite à la mise au point en août 1991 d'un dossier technique à présenter à la Communauté européenne, le financement du projet régional de formation à la pêche et de deux autres projets a été sollicité sur les fonds alloués aux ressources marines au titre de Lomé IV. Conformément à l'ordre de priorité établi par les pays membres et recueilli par correspondance en 1992, la mise en place du centre régional pour la valorisation des produits de la pêche arrive au second rang des priorités présentées par la CPS.

127. Comme signalé dans le document WP.1, il a été décidé en juin 1992 que les instances communautaires de Bruxelles se limiteraient à instruire les dossiers de financement d'un seul projet relatif aux ressources marines par institution régionale, à savoir le projet ayant obtenu la priorité absolue. Cette situation rend peu probable le financement de la création d'un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche au titre de Lomé IV, sauf retrait d'autres projets.

128. La Communauté européenne s'est toutefois déclarée toujours disposée à financer le projet, raison pour laquelle les pourparlers visant à repérer d'autres possibilités de financement communautaire doivent avoir lieu dans un proche avenir. Le point sera fait sur l'évolution de cette démarche durant la présente conférence. Dans le cas où un financement ne serait pas obtenu de la Communauté, la création de ce centre pourrait souffrir un important retard, en attendant la recherche d'autres sources de financement.

5.3.3 *Mission d'étude dans des instituts latino-américains spécialisés dans les techniques de traitement du poisson et de valorisation des produits de la pêche*

129. Le rapport de la mission d'étude effectuée dans les instituts latino-américains de la côte pacifique a été achevé et est disponible dans sa version finale. Une suite a été donnée à certaines recommandations émanant de la mission au cours de l'année écoulée, avec le concours du Comité consultatif trans-océanien sur les pêches. Miguel Gallo, expert de l'*Instituto Tecnológico Pesquero* de Lima (Pérou), a été détaché pour enseigner la microbiologie et les techniques de conditionnement des fruits de mer dans le cadre du séminaire régional destiné au secteur de la manutention du poisson réfrigéré des services nationaux de pêche (voir chapitre 5.3.1). L'*Instituto Tecnológico Pesquero* a gracieusement mis les services de Miguel Gallo à la disposition de la CPS alors que l'Agence canadienne pour le développement international prenait en charge ses frais de voyage et de subsistance par l'intermédiaire du Comité consultatif trans-océanien sur les pêches.

130. Après la formation dispensée à Suva, M. Gallo a effectué une mission pour la direction des pêches et des ressources marines de Papouasie-Nouvelle-Guinée (voir chapitre 5.2.3). En se rendant en Papouasie-Nouvelle-Guinée, il a effectué de brefs séjours à Port-Vila (Vanuatu) et Honiara (Iles Salomon) afin de se familiariser avec les activités de pêche réalisées dans ces pays, l'accent étant mis sur la mise en valeur des produits de la pêche. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Gallo s'est rendu dans les usines de débarquement et de congélation du poisson à Daru (province occidentale) où il a pu observer les méthodes de traitement et de conditionnement du poisson à bord de deux crevettiers au large de l'île Yule et de la baie de Kerema. Il a également conduit un atelier sur le conditionnement et le traitement des fruits de mer auquel ont participé une vingtaine de stagiaires provenant du secteur privé, de l'inspection des services de pêche et des services de développement des pêches.

131. Avant son retour au Pérou, M. Gallo s'est rendu à Nouméa où il a présenté un avant-projet de rapport sur sa mission en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il a également profité de l'occasion pour se familiariser avec les domaines d'intervention des programmes halieutiques de la CPS. Les discussions ont porté sur les éventuels domaines de coopération à envisager dans le cadre du Comité consultatif trans-océanien sur les pêches, avec un accent particulier sur les détachements en formation pour les inspecteurs des services des pêches et le personnel des services du contrôle de la qualité.

5.3.4 *Réalisation de vidéocassettes sur la manutention et le traitement du poisson*

132. Le CIEO s'est engagé en 1991 à financer la réalisation de neuf vidéocassettes sur la manutention et le traitement du poisson. Ces vidéocassettes viendront s'ajouter aux deux premiers titres réalisés en 1989 ("A vous faire froid dans le dos" et "A vous donner des frissons") qui ont obtenu un vif succès. Le calendrier chargé des projets à mettre en oeuvre dans les pays de la région n'a pas permis de programmer un tournage pendant l'année en cours.

133. La prochaine vidéocassette portera sur les procédés de congélation et d'entreposage frigorifiques des produits de la pêche. Elle devrait être prête vers la fin de l'année 1992.

5.3.5 *Projet CPS/ACIAR de mise au point et de distribution de nouveaux produits dérivés du thon*

134. La CPS et l'ACIAR étudient à l'heure actuelle les modalités d'un soutien concerté au projet de fabrication de nouveaux produits dérivés du thon dans la région. Cette initiative se fonde sur les résultats prometteurs d'un projet expérimental de traitement et de commercialisation du thon réalisé à Tokelau (voir chapitre 5.2.1).

135. Le projet CPS/ACIAR vise à favoriser de manière plus systématique et mieux intégrée la mise en place d'exploitations de petite taille dans les pays océaniques isolés, afin de générer un revenu, créer des emplois et utiliser la ressource naturelle océanique la plus abondante et la plus importante de la région, à savoir le thon. Si l'on se fonde sur l'expérience de Tokelau, il apparaît nécessaire de mettre au point une gamme plus étendue de produits que ce type d'exploitation serait en mesure de produire facilement, de même qu'il convient d'étudier et de comprendre parfaitement les débouchés disponibles, afin d'étendre la gamme de produits destinés à l'exportation.

136. Dans un premier temps, le projet visera les petits pays insulaires isolés du Pacifique, notamment Tokelau, Tuvalu et Kiribati. Des missions exploratoires ont été effectuées à Tuvalu et à Kiribati au début de l'année 1991 afin de confirmer l'intérêt des autorités locales pour la mise en place d'exploitations de transformation semi-artisanale du thon et d'effectuer une première évaluation des sites potentiels. Des réunions rassemblant des experts dans les domaines techniques, commerciaux et socio-économiques, avec des spécialistes du développement de l'ACIAR et de l'AIDAB, ont également été organisées par les soins de l'ACIAR, afin de mesurer le degré de faisabilité du projet.

137. Suite à ces réunions, l'ACIAR a accepté de financer deux études théoriques destinées à fournir un complément d'information sur la faisabilité du projet. La première de ces études portait sur les débouchés de nouveaux produits dérivés du thon, la seconde sur le type et la gamme de produits qui peuvent être mis au point et fabriqués dans les pays océaniques. Les deux ont été achevées au mois de mai. Après examen par l'ACIAR, la CPS et les pays concernés, les travaux préliminaires de laboratoire nécessaires à la mise au point des produits recommandés ont été entamés.

138. Ce projet évolue donc lentement mais dans les conditions actuelles, il ne peut pas être considéré comme ayant passé le stade de l'étude de faisabilité. Trois autres évaluations techniques doivent être réalisées avant que l'ACIAR ne donne son accord définitif, travaux qui sont eux-mêmes subordonnés aux résultats des études de laboratoire mentionnées ci-dessus et éventuellement d'un nouveau processus d'examen et d'évaluation. Entre temps, les trois pays actuellement concernés par ce projet sont tenus informés de son état d'avancement.

5.4 **Information/publications**

139. En dépit de l'engagement pris de longue date d'achever et de mettre sous presse un certain nombre de publications, les progrès réalisés dans le domaine sont minimes du fait de la priorité accordée aux missions à effectuer dans les pays ainsi qu'à la mise au point et à l'exécution de projets régionaux. L'élaboration de la nouvelle édition de *Beche-de-mer of the Tropical Pacific* n'a pas encore été achevée mais devrait l'être dans un proche avenir. Dans l'intervalle, une réimpression en petite quantité de la dernière édition a été commandée afin de satisfaire les demandes en instance. Pour des raisons similaires, les choses ont fort peu évolué en ce qui concerne le manuel pratique de lutte contre les épidémies d'intoxication par les fruits de mer.

140. Un manuel d'études de cas conçu pour être utilisé lors des stages destinés aux femmes en Papouasie-Nouvelle-Guinée et par la suite ailleurs dans la région a été achevé et diffusé afin de recueillir les observations des intéressés. Ce manuel doit à présent être mis à l'essai sur le terrain en Papouasie-Nouvelle-Guinée avant de faire l'objet d'une édition définitive qui sera largement diffusée dans la région.

5.5 Activités prévues

Les éléments du programme de travail du projet sur la manutention et le traitement du poisson qui doivent se poursuivre au cours des douze prochains mois sont les suivants : contribution à la phase II de la formation pour le secteur de la réfrigération du poisson (soutien aux ateliers sur place); maintien de l'assistance technique au projet expérimental de transformation et de commercialisation du thon à Tokelau; entrée du projet conjoint CPS/ACIAR de fabrication de nouveaux produits dérivés du thon dans sa phase opérationnelle et achèvement de la mission sur la commercialisation du poisson aux Tonga. Une importante contribution est également envisagée pour le tournage d'autres vidéocassettes de la série sur la manutention et la transformation du poisson, qui a fort peu évolué au cours des douze derniers mois.

Compte tenu des difficultés à intégrer les territoires francophones membres de la CPS dans l'atelier sur la réfrigération du poisson tenu en mars et avril 1992, la même action est envisagée pour des stagiaires francophones entre novembre et décembre 1992. Ce stage de trois semaines s'effectuera en collaboration avec l'Ecole des métiers de la mer de Nouméa, avec un important appui technique et logistique du projet sur la manutention et le traitement du poisson.

Le projet de création d'un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche risque de subir un important retard, puisqu'il faut maintenant rechercher des formules de financement de rechange. Il convient également de résoudre les problèmes de financement afin de pourvoir au poste de chargé de la promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches. Entre temps, l'appui technique apporté aux pays de la région se poursuivra, à un degré moindre, par le biais de missions d'expertise-conseil. Il est probable que les enquêtes sur le rôle des femmes dans le secteur des pêches soient réalisées à Vanuatu et aux Iles Salomon dans un proche avenir à la demande des autorités gouvernementales des pays concernés.

Les liens étroits de coopération tissés au cours de la dernière année avec les instituts technologiques d'Amérique latine et en particulier l'ITP du Pérou devraient se poursuivre. Des stages de formation en matière de contrôle de la qualité des produits de la pêche devraient notamment être réalisés en collaboration avec le Comité consultatif trans-océanien sur les pêches.

6. PROJET REGIONAL DE FORMATION A LA PECHE

6.1 Contexte général

141. Au cours de l'année, les interventions du projet régional de formation à la pêche sont restées axées en priorité sur la détermination et la satisfaction des besoins de formation de la région qui ne sont pas pris en compte par les instituts de formation existants, ce qui a abouti à l'organisation et à la mise en oeuvre d'actions ponctuelles de formation. En outre, le personnel du projet s'est attelé aux questions dont la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches avait demandé l'examen en priorité, notamment la coordination des activités de formation et l'instauration d'un programme d'études halieutiques sanctionné par un diplôme.

142. Les effectifs du projet régional de formation à la pêche se composent d'un poste de conseiller en éducation et en formation halieutique, d'un chargé de mission (formation à la pêche) et d'un(e) adjoint(e) administratif(ve). Le poste de conseiller en éducation et en formation halieutiques est resté vacant d'avril 1991 à février 1992, date à laquelle il a été pourvu par la nomination de Hugh Walton, attaché auparavant au programme régional de soutien des pêches à Fidji. Dans l'intervalle, le projet a été supervisé par l'ancien coordonnateur des programmes halieutiques, Barney Smith, jusqu'à son départ au mois de mai 1991, puis par Michel Blanc, chargé de mission (formation à la pêche).

143. La prise en charge de ces postes et du coût de fonctionnement du projet continue d'être assurée par les gouvernements de l'Australie et de la France ainsi que par le Territoire de la Nouvelle-Calédonie. Le financement des stages ponctuels de formation et d'autres activités a été assuré par différents bailleurs de fonds parmi lesquels les gouvernements de Nouvelle-Zélande, d'Australie, de France et du Royaume-Uni, le CIEO, et le Secrétariat et la Fondation du Commonwealth. Tous ces financements sont annuels, renouvelables ou ponctuels, ce qui alourdit encore la charge de travail du personnel concerné. Des engagements de financement à plus long terme de la part des bailleurs de fonds permettraient d'améliorer la planification des activités, et de procéder à une affectation plus rationnelle du personnel aux actions de formation plutôt qu'à des tâches administratives ou de gestion financière.

144. A titre expérimental, le projet régional de formation à la pêche a été provisoirement installé à Suva en 1990. Suite à une évaluation de l'incidence du redéploiement des activités du projet effectuée en 1991, il a été décidé de regrouper l'ensemble des actions relevant du programme pêche côtière, étant donné que l'éloignement du projet régional de formation à la pêche des autres composantes du programme était préjudiciable à la communication interne. Cette composante a donc été ramenée au siège de la CPS à Nouméa entre septembre et octobre 1991.

6.2 Activités à l'échelle nationale

6.2.1 Kiribati : Détachement en formation de deux détaillants en poisson

145. En réponse à une demande du gouvernement de Kiribati, deux détaillantes du centre de Betio (Tarawa) géré par le projet expérimental de commercialisation du poisson des îles périphériques se sont rendues à Vanuatu pour un stage de formation au marché aux poissons de Luganville (Espiritu Santo) et à l'entreprise de pêche Natai à Port-Vila. Ce détachement a pu être réalisé avec l'aimable autorisation de la direction des pêches de Vanuatu et a été financé par le projet régional de formation à la pêche, avec l'appui technique du projet sur la manutention et le traitement du poisson. Il a été organisé de manière à coïncider avec le module pratique du cycle de formation CPS/Nelson Polytechnic qui a permis d'assurer un approvisionnement régulier en poisson des deux marchés pendant toute la durée du stage. La visite effectuée à Port-Vila par le conseiller pour la valorisation des produits de la pêche pendant cette période a permis d'analyser en détail les aspects techniques et de veiller à ce que cette formation réponde précisément aux besoins des stagiaires et du projet expérimental de Kiribati.

6.2.2 Îles Cook : Formation en détachement aux techniques de pêche sur DCP

146. En juin 1992, un agent du ministère des ressources marines des Îles Cook a pris part à la dernière phase du cycle de formation CPS/Nelson Polytechnic, qui a été suivi d'un stage pratique d'un mois dirigé par Paxton Wellington, maître-pêcheur, à Luganville (Vanuatu) (voir chapitre 4.3.2). Ce détachement, financé par l'Agence des pêches du Forum, a porté sur les méthodes de pêche sur DCP, la pêche assistée par instrumentation électronique, le mouillage de DCP. On a surtout insisté sur la pratique de la navigation en zone côtière et au large.

6.3 Activités à l'échelle régionale

6.3.1 *Treizième cycle de formation des agents des services des pêches des pays insulaires organisé conjointement par la CPS et le Nelson Polytechnic*

147. Ce cycle de formation s'est déroulé du 27 janvier au 4 juillet 1991 selon le principe retenu les années précédentes : un module de 18 semaines à l'école des pêches de Nouvelle-Zélande installée dans les locaux du Nelson Polytechnic, et un module pratique de 5 semaines dans l'un des pays océaniques. La promotion 1992 compte 12 stagiaires qui ont été choisis parmi 25 candidats provenant de 10 pays.

148. Le module pratique de cette année s'est déroulé au centre de formation des pêches de Luganville, sur l'île de Santo, à Vanuatu. L'encadrement a été assuré par des agents de la CPS, de l'institut Nelson Polytechnic et du centre de formation lui-même. L'île de Santo s'est avérée un endroit idéal pour ce module, offrant des conditions d'hébergement très confortables et disposant de navires bien équipés qui ont permis aux stagiaires de tirer parti des structures locales de commercialisation. Les DPC récemment mouillés avec le concours du projet de développement de la pêche au demi-large (voir chapitre 4.2.5) ont permis aux stagiaires d'effectuer des prises record et d'apporter une contribution sensible aux finances du centre grâce au produit des ventes.

149. Comme par les années précédentes, les modifications apportées au contenu de la formation en 1992 sont de pure forme. Les discussions en cours en vue de l'adoption d'une stratégie régionale de formation professionnelle et technique et de l'éventuelle mise en place d'un diplôme d'études halieutiques entraîneront probablement un réaménagement de cette formation.

150. Ce cycle de formation connaît toujours un vif succès auprès des services des pêches, et continue de disposer de l'appui financier des bailleurs de fonds habituels. La session de 1992 a été prise en charge par les gouvernements de Nouvelle-Zélande et d'Australie, et le Secrétariat et la Fondation du Commonwealth.

6.3.2 *Formation aux techniques de réfrigération du poisson - Phase II : Ateliers nationaux*

151. L'atelier régional qui constitue la première phase de ce projet fait l'objet du chapitre 5.3.1. Cet atelier a été conçu de manière à rendre ses participants aptes à assurer la formation d'autres agents dans leur propre pays; elle a pour corollaire une phase de suivi et d'appui à la formation qui se déroule dans les pays.

152. Les seize participants à cet atelier ont reçu une formation technique de quatre semaines et une formation à la vulgarisation de deux semaines, destinées à renforcer leurs aptitudes à conduire des ateliers locaux. Les ateliers organisés localement iront de sessions d'une à deux journées pour les pêcheurs et le personnel des entrepôts de débarquement ou les marchés, à des sessions de deux à trois jours destinées aux négociants, aux transformateurs et aux exportateurs.

153. Chaque session locale de formation bénéficiera de la présence du responsable de l'atelier de formation à l'échelle régionale. Le rôle de ce dernier sera purement consultatif, afin de laisser aux stagiaires formés à l'atelier régional la responsabilité de l'organisation et de l'enseignement. Après la phase II, les participants devraient être en mesure de réaliser avec assurance l'organisation et la conduite des ateliers et être capables de donner des conseils techniques avisés aux personnes engagées dans le secteur de la valorisation des produits de la pêche.

6.3.5 *Catalogue de la formation halieutique*

160. Dans ce domaine, le plan de travail financé par le CIEO portait d'abord sur la révision du catalogue 1986 afin de fournir en temps opportun aux pays membres de la CPS une information actualisée. On voulait ensuite transformer les informations fournies par traitement de texte en une base de données susceptible d'être régulièrement mise à jour et de fournir périodiquement ou sur demande des informations actualisées aux pays membres.

161. Malheureusement, il n'a pas été possible de diffuser la nouvelle version de ce document avant la fin de l'année 1991. Ce retard est dû au temps qu'il a fallu pour pourvoir le poste de conseiller en éducation et en formation halieutiques de la CPS. Un document définitif a été achevé en mars 1992 par les soins d'un expert-conseil recruté pour ce faire. La mise en forme du document effectué par le personnel du projet régional de formation à la pêche a permis de remettre en cause l'actualité et la pertinence de certaines entrées et de normaliser les données liées à chaque référence. Pour remédier à cette situation, il est souhaitable de remplacer le catalogue tel qu'il se présente par une formule du type base de données, avant impression et diffusion du document final.

162. Un expert-conseil vient d'être recruté pour effectuer le transfert de ce catalogue sur logiciel CDS/ISIS, en prenant pour modèle la base de données sur la formation halieutique du CIEO. Ceci devrait permettre au projet régional de formation à la pêche de poursuivre la mise à jour et l'étoffement de son répertoire au fur et à mesure que les formations et institutions évolueront. La base de données devrait être prête pour diffusion sur disquette ou impression en décembre 1992.

6.3.6 *Base de données/répertoire des halieutes*

163. L'entretien de cette base de données qui constitue un répertoire d'informations sur les halieutes des pays océaniques est l'une des activités du projet régional de formation à la pêche en cours. Les données relatives à la formation et à l'expérience professionnelle de tous les stagiaires participant aux formations de la CPS ainsi que les informations recueillies dans le cadre de l'étude sur la valorisation des ressources humaines ont été saisies pendant l'année 1992. La base de données dispose à présent d'entrées concernant plus de la moitié du personnel des services des pêches de la région océanique et continuera à se développer au fur et à mesure que des informations complémentaires seront obtenues. Le projet régional de formation à la pêche est désireux de mettre au point des mécanismes appropriés lui permettant de recueillir des informations complémentaires et accroître par conséquent les ressources de la base de données.

164. Celle-ci est conçue comme un instrument d'élaboration de programmes de formation et d'outils pédagogiques, d'analyses statistiques et de planification des actions de formation. Cet aspect de la base de données a été fort peu utilisé cette année, ses services n'ayant reçu que deux demandes d'information, mais il y a tout lieu de s'attendre à un accroissement des demandes à mesure que l'accumulation des informations en fera un instrument de planification plus performant.

6.3.7 *Formation à la rédaction de rapports par téléenseignement*

165. Suite à l'évaluation d'une série d'instituts de formation effectuée par le projet régional de formation à la pêche, un accord vient d'être conclu entre la Commission et l'institut de formation de l'Université du Pacifique Sud, afin d'offrir un projet pilote de téléenseignement en anglais sur les techniques de rédaction de rapports pendant le premier semestre de l'année 1993. Le projet régional de formation attend les résultats d'une démarche effectuée auprès de bailleurs potentiels pour mobiliser les financements nécessaires à ce projet dont la réalisation a été vivement recommandée dans les réponses au questionnaire adressé aux agents des services des pêches pendant l'année 1991.

154. Seize ateliers de ce type sont prévus au cours de l'année à venir. La coordination des appuis financiers et pédagogiques est du ressort du projet régional de formation à la pêche, qui bénéficie du soutien technique du projet sur la manutention et le traitement du poisson. Le financement du projet est assuré pour l'essentiel par le CIEO, avec un appoint fourni par le budget de fonctionnement du projet régional de formation à la pêche.

6.3.3 *Projet de formation à la vulgarisation*

155. Le projet régional de formation à la pêche participe activement depuis 1988 à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes de formation aux techniques de vulgarisation et de communication. Cet important programme de formation aux techniques de vulgarisation et de communication mené à l'échelle nationale et régionale est entré dans sa seconde phase au début de l'année 1991 et s'est poursuivi jusqu'à la fin du premier semestre 1992, avec le concours financier du CIEO. Avec un manuel de formation à la vulgarisation maintenant disponible en version française et l'échange de trois enseignants pour les ateliers locaux de soutien en 1992, le projet régional de formation à la pêche s'est acquitté de toutes les actions de formation pour lesquelles des financements étaient disponibles.

156. Le projet régional de formation à la pêche ayant pris une part prépondérante aux formations à la vulgarisation, la Commission est désireuse d'effectuer un bilan et une évaluation des actions réalisées dans ce cadre à ce jour. Le personnel du projet régional de formation à la pêche vient d'effectuer une enquête auprès des services des ressources marines et du personnel de vulgarisation à l'échelle régionale, afin de mesurer l'effet réel des stages de formation organisés à ce jour et prendre la mesure des besoins de formation à la vulgarisation. Les résultats du questionnaire adressé à tous les services concernés devraient être prochainement repris dans un document de synthèse qui sera adressé aux pays membres de la CPS.

6.3.4 *Etudes sur la valorisation des ressources humaines*

157. Cette étude avait pour objectif d'évaluer, dans le contexte économique de chaque pays et de son service des pêches, les besoins en personnel des services des pêches de la région et notamment les niveaux de qualification, les aptitudes, les compétences et les effectifs requis. Ces travaux ont abouti à la formulation d'une série de recommandations concernant des stratégies nationales et régionales de formation mieux adaptées aux besoins.

158. Après s'être penchés sur les conclusions de cette étude, les participants à la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches ont recommandé la publication du rapport à titre de document technique de la CPS, pour en permettre une large diffusion dans la région. Ils ont demandé à la CPS de recueillir le point de vue des destinataires du rapport sur les recommandations formulées. Les monographies annexées au rapport, que les pays concernés avaient exprimé le désir d'étudier en détail, ont à présent reçu l'aval de ces derniers, ce qui a permis d'entamer l'impression du rapport dans son intégralité.

159. En dépit des retards constatés dans la diffusion du rapport final, l'analyse des principaux thèmes et questions soulevés dans le rapport se poursuit par correspondance, et dans le cadre d'un certain nombre d'instances régionales. Certains des points soulevés sont sujets à controverse, au point que dans certains domaines ayant trait au projet régional de formation à la pêche, il ne semble se dégager aucun consensus. La planification à long terme des activités du projet régional de formation à la pêche sera fonction de la mesure dans laquelle la CPS et les pays insulaires océaniques acceptent les recommandations formulées dans l'étude sur la valorisation des ressources humaines et s'engagent à leur donner suite. Il est prévu par conséquent de faire le point sur la question et de résoudre les problèmes en suspens au cours d'un "atelier sur la formation halieutique pour les pays insulaires océaniques" qui aura lieu dans le cadre de la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches.

166. Cette formation se déroulera en deux phases. La première phase pilote consistera en un cours expérimental adressé à trois groupes de cinq participants. La seconde phase sera réaménagée le cas échéant en fonction des conclusions du bilan de la phase pilote et pourra admettre jusqu'à 120 participants. Un appel de candidatures pour cette formation sera publié dès que les financements nécessaires auront été mobilisés.

6.3.8 Vidéocassettes sur la formation aux techniques de pêche

167. Le tournage de six vidéocassettes sur les techniques de pêche a été achevé au cours du module pratique de formation halieutique assuré conjointement par la CPS et le Nelson Polytechnic qui s'est déroulé à Fidji en 1991. La diffusion de ces films n'a toutefois pas pu être achevée à la fin de l'année 1991 comme initialement prévu, ce qui est dû à une série de facteurs comme le retard pris dans l'élaboration d'un scénario définitif, imputable au délai de recrutement du conseiller en éducation et en formation halieutiques, ajouté à l'importante charge de travail du Centre des médias de la CPS, où est assuré le montage final des vidéocassettes.

168. Des exemplaires de deux de ces vidéocassettes, "La pêche d'appâts vivants à la traîne" et "La petite pêche d'espèces pélagiques à la palangre" devraient être diffusés au cours des trois prochains mois. Les quatre autres films ne devraient toutefois pas être disponibles avant le milieu de l'année 1993.

6.3.9 Séminaire de l'ANASE et des pays insulaires océaniques sur l'enseignement et la formation halieutiques

169. Ce séminaire placé sous l'égide du Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique Occidental a été mené à bien par la CPS et le projet régional de formation à la pêche du 13 au 15 avril 1992. Lors de cette rencontre, 36 représentants des pays de l'Asie du sud-est et d'Océanie se sont penchés sur les mécanismes visant à instaurer une coopération plus étroite en matière de formation halieutique. Outre l'organisation matérielle de la rencontre, le conseiller en éducation et en formation halieutiques ainsi que le reste du personnel du programme pêche côtière de la CPS ont présenté trois communications lors du séminaire auquel ils ont pris une part active.

170. Sans prétendre fixer des orientations aux programmes de la CPS, les participants à cette rencontre ont toutefois marqué leur appui à la mise en place de réseaux de spécialistes (voir chapitre 3.3.1) sur l'enseignement et la formation halieutiques, afin d'améliorer la transmission de l'information entre établissements de formation et utilisateurs. Les participants au séminaire se sont également déclarés favorables à l'idée d'un voyage d'études de représentants des pays océaniques dans les instituts de formation et d'enseignement de l'ANASE, permettant de dégager les axes d'une coopération entre les deux régions. Depuis lors, cette initiative a reçu l'aval du Comité des pêches du Forum dont la réunion s'est tenue à Niue en mai 1992. A la demande du Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique Occidental, le personnel du projet régional de formation à la pêche participera à sa mise en oeuvre.

6.3.10 Matériel didactique pour les écoles

171. A l'échelle régionale et nationale, les avis concordent sur l'intérêt de la mise au point de programmes scolaires sur la pêche et les ressources marines. Plusieurs projets ont été lancés dans ce sens par l'Agence des pêches du Forum, le PROE et l'Université du Pacifique Sud. L'action du projet régional de formation à la pêche en matière d'élaboration de programmes scolaires a toutefois été entravée par d'autres obligations.

172. A l'initiative de l'Université du Pacifique Sud, une cellule de coordination sera mise en place dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur l'environnement marin, pour l'élaboration de programmes scolaires et de matériel didactique. Il est prévu que le projet régional de formation à la pêche contribue à cet effort, dans un premier temps par la fourniture d'informations sur les programmes scolaires existants et par la détermination du matériel de base à partir duquel élaborer les supports didactiques.

6.3.11 Diplôme d'études halieutiques

173. La vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches a recommandé que la Commission du Pacifique Sud, l'Université du Pacifique Sud et l'Institut Nelson Polytechnic se consultent afin de déterminer les possibilités de mise en place d'un programme d'études halieutiques dans les meilleurs délais. Cette concertation a eu lieu comme prévu, par correspondance ou à l'occasion de rencontres. D'autres instituts de formation et de nombreux représentants des pays océaniques ont également pris part à ces consultations lorsque l'occasion le permettait.

174. Une série d'options a été envisagée pour l'instauration de ce programme. Aucune de ces solutions ne paraît toutefois satisfaisante compte tenu des multiples facteurs à prendre en considération. Un document de synthèse (WP.5) présentant les différentes options sera soumis lors de l'atelier sur la formation halieutique pour les pays insulaires océaniques qui doit se dérouler dans le cadre de la présente conférence, dans le but de dégager une solution définitive.

6.4 Activités prévues

175. Outre les activités en cours dans le cadre des projets existants, les domaines susceptibles de faire l'objet de nouvelles initiatives sont les suivants :

Réseau de spécialistes en formation halieutique

176. En réponse à l'une des recommandations de la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches visant à déterminer les moyens propres à améliorer la coordination des formations halieutiques, le projet régional de formation à la pêche propose la mise en place d'un réseau de spécialistes destiné à promouvoir l'échange d'information sur les actions de formation et les possibilités en la matière grâce à la diffusion d'une lettre d'information périodique. Cette proposition est présentée de manière plus détaillée dans le document WP.6 et sera soumise à l'examen de l'atelier sur la formation halieutique dans les pays insulaires océaniques qui aura lieu dans le cadre de la présente conférence. Si ce projet reçoit l'aval de la conférence, le réseau de spécialistes sera mis en place dès que les financements nécessaires seront mobilisés.

Certificat d'homme de pont pour les membres d'équipage des bateaux de pêche opérant dans le Pacifique Sud

177. Le projet régional de formation à la pêche répond ainsi aux préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes du secteur et de la formation halieutique à Fidji, à Vanuatu et dans les Etats fédérés de Micronésie, en vue d'améliorer la formation des membres d'équipage océaniques embarqués à bord de navires battant pavillon local ou étranger. Les pourparlers avec les représentants de ces pays laissent à penser qu'il y a lieu de créer un certificat d'homme de pont. Le projet régional de formation à la pêche s'est déclaré disposé à contribuer à la mise en place de la formation aboutissant à ce certificat et à la réalisation d'un cycle expérimental à cet effet. Le document WP.7 présente une synthèse des considérations préliminaires à ce sujet.

178. L'atelier sur la formation halieutique pour les pays insulaires océaniques qui doit se tenir dans le cadre de la présente conférence technique régionale sur les pêches devrait contribuer à la détermination d'un programme triennal ou quinquennal de formation à la pêche.

7.2.3 Nouvelle-Calédonie : Matériel didactique sur les moteurs marins

183. L'École des métiers de la mer de Nouméa et le lycée professionnel de Touho, dans la Province Nord de Nouvelle-Calédonie, ont demandé à la CPS si elle possédait du matériel didactique et des informations techniques sur les moteurs marins (moteurs hors-bord, diesel, etc.) afin de leur permettre d'améliorer le contenu de leurs programmes scolaires.

184. Après avoir observé la formation dispensée sur le terrain et inspecté les locaux disponibles, le chargé de mission pour le développement de la pêche est entré en communication avec les principaux constructeurs de moteurs marins du Japon et a effectué un travail de recherches documentaires à la CPS. Cela a permis de fournir aux deux établissements une grande quantité d'information et de matériel didactique sur les moteurs marins provenant de constructeurs japonais.

185. Pour stimuler davantage ce type de coopération technique entre les établissements de formation, la CPS et les constructeurs japonais, un article très fourni sur la technologie des moteurs marins et sur le matériel didactique disponible a été rédigé et publié dans le numéro 60 de la Lettre d'information sur les pêches de la CPS. Le chargé de mission pour le développement de la pêche de la CPS est disponible pour ce type de coopération à la demande.

7.3 Information/publications

186. Les entreprises de pêche, instituts de recherche et constructeurs d'engins de pêche du Japon ont été sollicités pour une collecte d'informations sur l'assistance et la coopération techniques, le matériel didactique sur les moteurs marins, la gestion des ressources, la recherche thonière et océanographique, ainsi que les engins de pêche. Une partie de la documentation recueillie a été traduite et synthétisée afin d'être publiée dans la Lettre d'information sur les pêches de la CPS et dans les bulletins d'information des réseaux de spécialistes. Ces publications ont également bénéficié d'autres apports, qu'il s'agisse d'articles dans la version originale ou traduits du japonais. Ces articles portent sur une large gamme de sujets, allant de rapports d'activités à des articles sur les statistiques halieutiques, l'élevage de tortues et la reproduction des bêtes-de-mer. La traduction d'articles spécifiques, d'affiches sur le marquage ou de dépliants rédigés par des entreprises en particulier, etc. a été réalisée afin de soutenir l'action des autres volets des programmes halieutiques.

187. Les pays membres de la CPS ont également reçu, à la demande, des informations précises sur les mécanismes d'aide du gouvernement japonais et sur les interventions de l'OFCE dans le Pacifique Sud qui leur ont permis de mieux connaître l'assistance japonaise dans la région.

7.4 Activités prévues

188. Des interventions semblables à celles décrites ci-dessus doivent se poursuivre au cours de l'année à venir. Suite à une demande officielle des autorités de Guam, une assistance sera accordée pour la compilation d'une bibliographie sur les ressources marines de Guam durant le second semestre 1992. Les pays membres de la CPS seront continuellement informés sur l'aide du gouvernement japonais et sur les activités entreprises dans ce cadre. Des informations pertinentes et du matériel didactique relatif à la gestion des ressources marines ainsi qu'à la composition des fruits de mer seront rassemblées et traduites afin d'être publiées dans la Lettre d'information sur les pêches de la CPS et d'autres parutions. ...

7. PROJET OFCF DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE

7.1 Contexte général

179. Le projet de développement de la pêche mis en oeuvre par la Fondation pour la coopération internationale en matière de pêche (OFCF) du Japon a été lancé en juin 1991 après avoir reçu l'aval de la vingt-deuxième conférence technique régionale sur les pêches. Il sert de catalyseur à la contribution japonaise en matière d'information et d'expertise technique aux travaux des programmes halieutiques de la CPS, permettant ainsi d'améliorer la gamme des services offerts par la CPS aux pays océaniques membres. Ce projet a pour but de soutenir le développement de la pêche dans la région et de renforcer les liens de coopération entre les pays membres de la CPS et le Japon dans le domaine des pêches.

180. Ce projet, entièrement financé par l'OFCF, assure la prise en charge du poste de chargé de mission pour le développement de la pêche, occupé par Masanami Izumi depuis le lancement de ce projet en juin 1991. Le chargé de mission apporte un appui technique dans les divers domaines d'intervention du programme pêche côtière, qu'il s'agisse de recherches, d'informations, de développement de la petite pêche ou de formation, de même qu'il contribue à promouvoir la coopération halieutique entre le Japon et la CPS. Les travaux portent notamment sur l'élaboration de la version anglaise de documents techniques rédigés en japonais, et sur l'amélioration de la communication et de la circulation de l'information avec les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux japonais. Le chargé de mission apporte également une assistance technique aux pays membres de la CPS sur les questions de développement auxquelles le Japon est associé.

7.2 Activités à l'échelle nationale

7.2.1 *Etats fédérés de Micronésie : Bibliographie sur les ressources marines*

181. Au mois de mars 1991, le gouvernement des Etats fédérés de Micronésie a demandé une assistance pour l'établissement d'une bibliographie sur les pêches et les ressources marines locales. La recherche de documents pertinents a eu lieu sur place ainsi qu'à Guam, à Tokyo, à Honolulu et à Suva de septembre à novembre 1991. Les données rassemblées ont été saisies sur une base de données bibliographiques exploitée par le logiciel PRO-CITE. Une attention particulière a été accordée aux travaux de recherche et d'expérimentation rédigés en japonais par les chercheurs de la station de recherches en biologie tropicale de Palau et ceux de la station expérimentale du bureau japonais pour la pêche dans les mers australes réalisés en 1930, à l'époque de la tutelle japonaise. Cette bibliographie, qui contient 167 pages et 1 283 entrées, a été publiée et diffusée dans la région en juin 1992.

7.2.2 *Iles Marshall : Bibliographie sur les ressources marines*

182. Au mois de septembre 1991, le gouvernement des Iles Marshall a sollicité l'assistance de la CPS pour la rédaction d'une bibliographie sur les documents relatifs à la pêche et aux ressources marines locales. La recherche des documents pertinents a eu lieu à Majuro, à Guam, à Tokyo, à Honolulu et à Suva au moment même où la base de données pour les Etats fédérés de Micronésie (voir chapitre 7.2.1) était mise en place. Une attention particulière a été accordée aux travaux de recherche et d'expérimentation sur les ressources marines des atolls d'Eniwetok et de Bikini, aux Iles Marshall. Cette bibliographie, qui contient 119 pages et 786 entrées, a été publiée et diffusée en juin 1992.

189. En outre, une assistance technique sera fournie sur demande aux pays membres de la CPS en ce qui concerne les volets de leurs plans nationaux de développement de pêche auxquels est associée l'assistance technique japonaise. Deux demandes sont parvenues à ce jour à la CPS, l'une de Palau et l'autre des Iles Cook, visant à ce que le chargé de mission pour le développement de la pêche prenne part aux négociations entre ces pays et le Japon en matière de coopération ou d'accords commerciaux. Cette assistance technique sera assurée par des missions qui sont prévues dans le second semestre 1992.

8. ACTIVITES INTERESSANT LES PECHEES FINANCEES AU TITRE DU CHAPITRE X DU PROGRAMME DE TRAVAIL

190. Il arrive que les activités mises en oeuvre par la CPS à la demande des pays membres soient financées au titre de certains postes du chapitre X du budget de fonctionnement de la CPS, à savoir :

- 10000 Services à court terme d'experts et de spécialistes
- 10100 Aide à la recherche appliquée, aux travaux expérimentaux et aux activités pratiques
- 10200 Subventions au titre des voyages, études, conférences et formation dans la région

191. Seules les Iles Cook ont présenté une demande d'assistance en matière de pêche côtière pour financement au titre du chapitre X du programme de travail. Ce projet a pour objectif d'étudier les huîtres perlières de trois lagons des Iles Cook en vue de déterminer les caractéristiques génétiques de chaque stock avant d'autoriser la permutation des juvéniles ou des géniteurs. La demande a été examinée en juin 1991 et une subvention de 10 000 dollars néo-zélandais a été approuvée au titre du poste 10100 du budget de fonctionnement.

192. L'échantillonnage des huîtres perlières réalisé en juin 1992 sera transmis à l'Institut australien d'études océanographiques pour y être analysé. Compte tenu de l'intérêt manifesté dans la région pour la reconstitution des stocks d'huîtres perlières, ce projet devrait intéresser plusieurs pays océaniques.

9. RESUME

193. Au cours de la période 1991-92, le programme pêche côtière de la CPS a été particulièrement actif, avec 25 projets nationaux et 25 projets d'envergure régionale en cours. De façon générale, la réalisation de ces projets s'est effectuée à la satisfaction des pays membres et de la Commission, ce qui leur a valu d'être signalés lors d'importantes réunions de hauts-fonctionnaires de la région. Les améliorations apportées à la gestion du programme entre 1990 et 1992 ont permis une meilleure coordination interne ainsi qu'une meilleure harmonisation des interventions du programme avec les autres activités mises en oeuvre par la CPS qui devraient aller en s'améliorant au cours des années à venir.

194. Il est néanmoins arrivé que le volume de travail impose des contraintes excessives au personnel, ce qui a provoqué dans bien des cas le report des délais initialement fixés ou des engagements pris. Dans certains secteurs d'intervention, cette situation a été exacerbée par le manque de personnel provoqué par le non renouvellement du personnel.

195. C'est en matière de publications et dans le secteur connexe de la réalisation de supports vidéo que le programme continue de rencontrer le plus de difficultés. La publication de la Lettre d'information sur les pêches et des bulletins d'information des réseaux de spécialistes intervient désormais à intervalles réguliers, de même que les rapports des projets mis en oeuvre à l'échelle nationale sont régulièrement mis à la disposition des pays concernés. Mais il faut encore consacrer beaucoup trop de temps à leur préparation aux fins de publications. Les activités conduites sur le terrain et la prestation de services-conseils prenant toujours le pas sur la publication de ces documents, ceux-ci mettent parfois jusqu'à des années à paraître. La charge particulièrement lourde des services de publication et de traduction de la CPS ne fait qu'aggraver cette situation dont la solution déborde le cadre des compétences du programme pêche côtière.

196. De nombreuses dispositions ont été prises en vue d'améliorer la capacité du programme pêche côtière à prendre lui-même en charge les différentes étapes menant à la publication d'un document, cela dans toute la mesure du possible. Tou(te)s les adjoint(e)s administratifs(ves) employé(e)s par le programme pêche côtière ont suivi, au cours de l'année, un programme de formation à l'utilisation d'un logiciel de mise en page. Le programme dispose également désormais d'ordinateurs, d'imprimantes et d'autres types de matériel destinés à traiter les documents jusqu'au stade de l'impression. Le renforcement de cette capacité de production du programme a récemment permis d'achever la mise en page de plusieurs publications en suspens. L'un des objectifs prioritaires assignés aux agents relevant du programme pour 1992-93 est la diminution puis l'élimination complète de tous les arriérés de publications.

197. Il convient de souligner qu'à bien des égards, les activités entreprises au titre de ce programme en 1991-92 répondaient aux objectifs visés : donner suite, avant toute chose, aux demandes d'intervention présentées par les pays membres ayant mis sur pied des projets nationaux de développement de la pêche et, en second lieu, adopter et promouvoir des initiatives visant à favoriser le développement de la pêche à l'échelle régionale. A l'avenir, et en l'absence d'autres instructions, le programme continuera à se fonder sur les mêmes principes.

198. Il demeure néanmoins un obstacle majeur auquel le programme pêche côtière dans son ensemble se trouvera confronté au cours de l'exercice à venir, à savoir la mobilisation des financements nécessaires pour la prise en charge de ses activités. Sur un budget total de 2,37 millions d'UCOM (1 UCOM = 100 francs CFP) pour 1993, 0,24 million d'UCOM seulement (10%) est pris en charge par le budget de fonctionnement de la CPS. Sur les 2,13 millions d'UCOM à obtenir à partir de financements non statutaires, le montant mobilisé s'élève à 1,05 million. Il reste donc 1,08 million d'UCOM à rechercher et obtenir au cours de l'année à venir pour permettre la poursuite du programme au niveau actuel.

199. La totalité des activités du programme pêche côtière financées à partir de ressources non statutaires arrivent à échéance en 1993, à l'exception du projet de développement de la pêche au demi-large qui doit pour sa part faire l'objet d'une réduction substantielle des crédits qui lui sont accordés au titre du budget de fonctionnement. Le second semestre 1992 sera donc consacré en priorité à la recherche de financements. Le soutien actif de tous les participants à la conférence technique régionale sur les pêches et de leurs gouvernements respectifs sera le bienvenu pour cette campagne de recherche de financements qui absorbera vraisemblablement la majeure partie des énergies des agents du programme à tous les niveaux.
